



## **Modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Rockfield**

Résumé de l'étude d'impact  
sur l'environnement

**Janvier 2025**



# Modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Rockfield

**RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**

Ce document complète l'étude d'impact sur l'environnement qui a été soumise au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs conformément à l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (dossier : 3211-11- 129).

# PROJET EN BREF

Pour répondre à la demande croissante d'électricité et assurer la pérennité du réseau de transport de l'île de Montréal, Hydro-Québec a amorcé la conversion du réseau existant à 120-12 kV et à 120-25 kV en réseau à 315-25 kV.

Dans ce contexte, Hydro-Québec projette de remplacer deux lignes d'alimentation à 120 kV entre les postes de Saraguay et Rockfield par une ligne à 315 kV. Le projet comporte aussi le remplacement des postes de Hampstead et Rockfield à 120 kV par des postes à 31-525 kV, à peu près aux mêmes emplacements. Au terme des travaux, le poste de Hampstead sera renommé « poste de Côte-Saint-Luc ».

La nouvelle ligne à 315 kV empruntera principalement une emprise existante dans laquelle passent actuellement les lignes à 120 kV à remplacer. Seul un court tronçon du tracé fait l'objet de deux variantes, à la hauteur de la gare de triage du Canadien Pacifique Kansas City (CPKC), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Les deux variantes ont été étudiées dans le cadre de l'étude d'impact. Au terme de l'évaluation des impacts du projet, la variante nord est considérée comme étant la variante de moindre impact et celle privilégiée par Hydro-Québec. Quant aux deux futurs postes, ils seront construits sur les sites mêmes des postes actuels ou à proximité, sur des propriétés d'Hydro-Québec ou en cours d'acquisition par Hydro-Québec.

Le projet s'insère dans un milieu urbanisé de l'ouest de l'île de Montréal qui se distingue par son utilisation du territoire relativement dense et aux multiples usages. La ligne projetée traverse des secteurs à vocation commerciale et industrielle, des quartiers résidentiels, et longe des infrastructures ferroviaires.

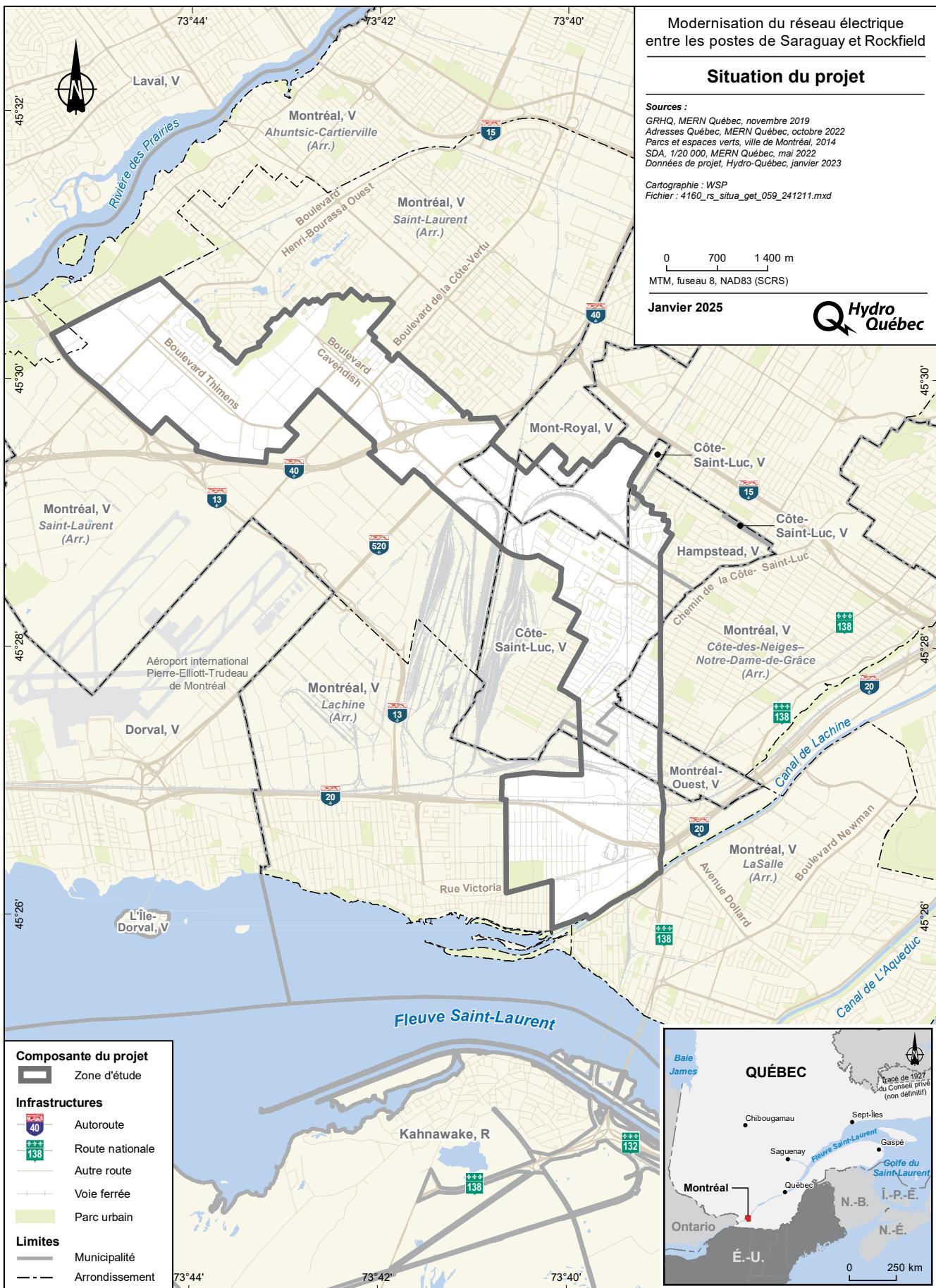
Le projet a été optimisé de manière à éviter ou à réduire les impacts négatifs sur les milieux naturel et humain sensibles. En général ces impacts seront temporaires, puisqu'ils sont en très grande partie associés aux travaux de construction. Il n'y aura donc que très peu d'impacts environnementaux résiduels une fois les équipements mis en service. Hydro-Québec mettra en place des mesures pour atténuer et compenser les impacts du projet.

## Coût du projet

**998 M\$**

Ligne	Longueur	Mise en service
Du poste de Saraguay au poste de Côte-Saint-Luc	Entre 9,5 km et 10,5 km	2029
Du poste de Côte-Saint-Luc projeté au poste Rockfield	Environ 3,5 km	2034

Postes	Mise en service
Poste de Côte-Saint-Luc à 315-25 kV	2029
Poste Rockfield à 315-25 kV	2034



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Projet en bref .....</b>	3
<b>1 Justification du projet .....</b>	7
<b>2 Vue d'ensemble du projet et milieu d'insertion.....</b>	9
2.1 Ligne à 315 kV de Saraguay-Rockfield.....	9
2.2 Poste de Côte-Saint-Luc à 315-25 kV.....	9
2.3 Poste Rockfield à 315-25 kV .....	10
2.4 Projets connexes .....	10
2.5 Calendrier et coût de réalisation du projet.....	10
2.6 Programme de mise en valeur intégrée.....	10
<b>3 Participation du public .....</b>	11
<b>4 Préoccupations soulevées par le projet et enjeux environnementaux .....</b>	12
4.1 Préoccupations soulevées par le projet .....	12
4.2 Enjeux environnementaux .....	12
<b>5 Impacts et mesures d'atténuation.....</b>	14
5.1 Ligne à 315 kV de Saraguay-Rockfield.....	14
5.1.1 Milieu naturel .....	18
5.1.2 Milieu humain.....	20
5.2 Poste de Côte-Saint-Luc .....	23
5.2.1 Milieu naturel .....	25
5.2.2 Milieu humain.....	25
5.3 Poste Rockfield .....	26
5.3.1 Milieu naturel .....	28
5.3.2 Milieu humain.....	28
<b>6 Effets cumulatifs .....</b>	29
<b>7 Surveillance des travaux et suivi environnemental.....</b>	30
7.1 Programme de surveillance environnementale .....	30
7.2 Programme de suivi environnemental .....	30
<b>8 Plan préliminaire de mesures d'urgence.....</b>	31
8.1 Phase de construction.....	31
8.2 Phase d'exploitation.....	31
<b>9 Développement durable, adaptation aux changements climatiques et émissions de GES.....</b>	32
9.1 Développement durable .....	32
9.2 Adaptation aux changements climatiques .....	32
9.3 Émissions de gaz à effet de serre (GES).....	33
<b>10 Bilan .....</b>	34

**Tableau**

1	Calendrier de réalisation des travaux entre les postes de Saraguay et Rockfield .....	10
---	--	----

**Figures**

1	Les trois étapes de la modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et de l'Aqueduc.....	8
2	Comparaison du pylône à 315 kV à empattement réduit projeté, du pylône d'alignement à 120 kV existant et du pylône à 315 kV standard .....	16
3	Comparaison du pylône d'alignement tubulaire à 315 kV projeté et du pylône d'alignement à 120 kV existant.....	17
4	Esquisse du poste de Côte-Saint-Luc à 315-25 kV.....	23
5	Esquisse du poste Rockfield à 315-25 kV .....	26

**Cartes**

1	Tracé de ligne et variantes étudiées .....	15
2	Poste de Côte-Saint-Luc projeté.....	24
3	Poste Rockfield à 315-25 kV projeté.....	27

# 1

## JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet de modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Rockfield s'inscrit dans un contexte de demande croissante d'électricité et vise à assurer la pérennité du réseau de transport de l'île de Montréal. Ainsi, Hydro-Québec a amorcé, il y a un peu plus d'une quinzaine d'années, la conversion du réseau existant à 120-12 kV et à 120-25 kV en réseau à 315-25 kV. Au cours des prochaines années, comme annoncé dans son *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère*, Hydro-Québec consacrera également des investissements importants à de grands projets de développement dans les domaines de la production et du transport d'électricité.

Les enjeux de vieillissement et de dépassement de capacité des installations de l'île de Montréal sont généralisés. Le réseau dans l'axe Saraguay-Aqueduc ne fait pas exception et montre aujourd'hui des signes d'usure du temps. Les installations ont atteint leurs limites de conception et ne peuvent plus prendre en charge la croissance prévue dans les prochaines décennies.

Les postes de Hampstead et Rockfield ne permettent plus l'ajout de capacité de transformation. De plus, les équipements électriques et les infrastructures civiles des deux postes sont dans un état préoccupant en raison de leur vieillissement. La majorité des principaux composants de la ligne d'alimentation à 120 kV entre les postes de Saraguay et Rockfield ont également atteint la fin de leur vie utile. La faible capacité thermique de cette ligne limite également la charge qu'elle peut alimenter.

Dans ce contexte, Hydro-Québec projette de remplacer les deux lignes d'alimentation à 120 kV entre les postes de Saraguay et Rockfield par une ligne à 315 kV. Le projet comporte aussi le remplacement des postes de Hampstead et Rockfield à 120 kV par des postes à 315-25 kV, à peu près aux mêmes emplacements. Au terme des travaux, le poste de Hampstead sera renommé « poste de Côte-Saint-Luc » et le poste Rockfield conservera son nom.

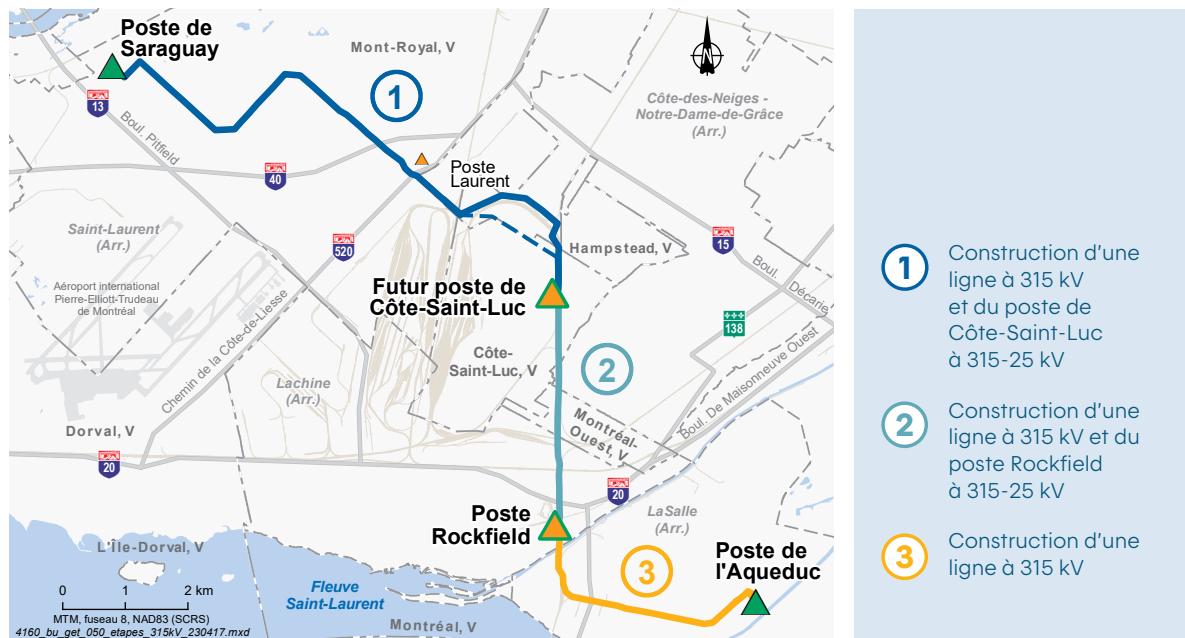
La construction et l'exploitation de ces infrastructures projetées constituent les deux premières étapes de la modernisation du réseau électrique dans l'axe Saraguay-Aqueduc. Elles font l'objet de la présente étude d'impact, soit :

Étape 1 : Le remplacement de la ligne à 120 kV par une ligne à 315 kV entre le poste de Saraguay et le poste de Hampstead et la construction du poste de Côte-Saint-Luc à 315-25 kV.

Étape 2 : La construction du poste Rockfield à 315-25 kV et le remplacement de la ligne à 120 kV par une ligne à 315 kV entre celui-ci et le poste de Côte-Saint-Luc.

La troisième étape, qui viendra clore la modernisation du réseau électrique dans l'axe Saraguay-Aqueduc, consiste à remplacer la ligne à 120 kV par une ligne à 315 kV entre le poste Rockfield à 315-25 kV et le poste de l'Aqueduc. Les impacts environnementaux de cette troisième étape seront évalués dans le cadre d'une étude d'impact ultérieure.

**Figure 1 – Les trois étapes de la modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et de l'Aqueduc**



# 2

## VUE D'ENSEMBLE DU PROJET ET MILIEU D'INSERTION

Le projet de modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Rockfield s'insère dans un milieu fortement urbanisé de l'ouest de l'île de Montréal. Les deux lignes d'alimentation à 120 kV seront remplacées par une ligne à 315 kV entre les postes de Saraguay, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, et Rockfield, dans l'arrondissement de Lachine. Les postes satellites de Côte-Saint-Luc (qui remplacera l'actuel poste de Hampstead) et Rockfield seront construits à 315-25 kV.

### **2.1 LIGNE À 315 KV DE SARAGUAY-ROCKFIELD**

Les lignes aériennes de transport à 120 kV entre les postes de Saraguay et de Hampstead et entre les postes de Hampstead et Rockfield seront démantelées et remplacées par une ligne aérienne à 315 kV. Il s'agira d'une ligne à double terne sur pylônes d'acier, dont certains seront à treillis et d'autres tubulaires. La nouvelle ligne à 315 kV empruntera principalement l'emprise existante dans laquelle passent actuellement les lignes à 120 kV et qui longe, sur la majeure partie de son tracé, d'autres infrastructures publiques linéaires comme des voies ferrées et des voies de circulation.

La longueur de la ligne à 120 kV entre les postes de Saraguay et de Hampstead est d'environ 9,5 km, tandis que la longueur de la ligne à 120 kV entre les postes de Hampstead et Rockfield est d'environ 3,5 km.

Le secteur nord de la ligne projetée (du poste de Saraguay au poste Laurent) se trouve au confluent d'axes routiers d'un milieu à vocation multiple, mais principalement industriel et commercial. Le secteur central (du poste Laurent au poste de Côte-Saint-Luc projeté) touche un milieu à vocation commerciale et industrielle, mais aussi caractérisé par la présence de nombreuses infrastructures ferroviaires et, dans sa partie sud, par des quartiers résidentiels. Ce secteur inclut deux variantes de tracé de la ligne projetée, les variantes nord et sud. Le secteur sud, entre le poste de Côte-Saint-Luc projeté et le poste Rockfield, est surtout occupé par des quartiers résidentiels, mais aussi par de grandes superficies d'usages commercial ou industriel.

Bien que majoritairement urbain, le milieu dans lequel s'insère la ligne projetée compte tout de même quelques espaces naturels propices à la présence d'espèces végétales et animales. Les espaces boisés et les milieux humides les plus importants en superficie sont concentrés dans les parcs urbains et les espaces verts. Quelques milieux naturels d'intérêt sont présents, notamment le milieu naturel de conservation volontaire du boisé du parc Marcel-Laurin et l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand. La ligne projetée se juxtapose par endroit aux projets de corridor de biodiversité de l'arrondissement de Saint-Laurent et de corridor écologique Darlington.

### **2.2 POSTE DE CÔTE-SAINT-LUC À 315-25 KV**

Le projet comprend la construction d'un poste à 315-25 kV sur le site du poste de Hampstead existant. Le nouveau poste sera composé de trois transformateurs à 315-25 kV de 140 MVA et de 64 départs de lignes de distribution à 25 kV. Il prendra le nom de poste de Côte-Saint-Luc.

La nouvelle installation électrique sera un poste sous enveloppe métallique (PSEM), c'est-à-dire que tous les équipements électriques seront installés à l'intérieur de bâtiments, à l'exception d'un banc de batteries. La section haute tension (315 kV) sera composée d'un appareillage blindé à isolation gazeuse, alors que la section moyenne tension (25 kV) sera constituée de cellules doubles sous enveloppe métallique.

Le démantèlement du poste de Hampstead à 120-12 kV s'effectuera quelques années après la mise en service du poste à 315-25 kV, lorsque le remplacement des lignes à moyenne tension et leur transfert dans la nouvelle installation seront terminés.

Le milieu dans lequel s'implantera le poste de Côte-Saint-Luc se caractérise par une utilisation du sol principalement résidentielle. On y trouve également des terrains affectés à un usage institutionnel, sur lesquels s'élève l'hôpital Mont-Sinaï, adjacent au site du poste, de même qu'à un usage de grande infrastructure publique avec la voie ferrée du Canadien Pacifique Kansas City (CPKC) située à proximité.

## **2.3 POSTE ROCKFIELD À 315-25 KV**

Le poste Rockfield à 315-25 kV sera construit sur un terrain qui comprend le site du poste Rockfield à 120-12 kV actuel et un terrain situé à l'ouest de celui-ci. Le nouveau poste du même nom sera équipé de trois transformateurs à 315-25 kV de 100 MVA et de 48 départs de lignes de distribution à 25 kV sous enveloppe métallique. La nouvelle section à 315 kV sera extérieure (appareillage classique), tandis que la section moyenne tension (25 kV) sera intérieure.

Le démantèlement du poste Rockfield actuel s'effectuera quelques années après la mise en service du nouveau poste à 315-25 kV, lorsque le remplacement des lignes à moyenne tension et leur transfert dans la nouvelle installation seront terminés.

Le milieu dans lequel s'implantera le poste Rockfield à 315-25 kV se caractérise par une utilisation du sol principalement industrielle et commerciale. Cependant, ce poste est situé en périphérie du secteur de Lachine-Est qui est présentement en transformation afin d'y favoriser une mixité d'usages.

## **2.4 PROJETS CONNEXES**

Le projet s'accompagne d'un certain nombre d'activités qui y sont liées, mais qui ne sont pas assujetties à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Par conséquent, ces projets connexes ne font pas partie du projet faisant l'objet de la présente étude d'impact. Ces projets sont les suivants :

- reconfiguration des lignes aériennes et souterraines à 120 kV entre les postes de Saraguay, Laurent et de Mont-Royal ;
- démantèlement des lignes aériennes à 120 kV rendues inutiles entre le poste de Saraguay et le poste de Hampstead et entre le poste de Hampstead et le poste Rockfield ;
- démantèlement du poste de Hampstead à 120 kV ;
- démantèlement du poste Rockfield à 120 kV.

## **2.5 CALENDRIER ET COÛT DE RÉALISATION DU PROJET**

La modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Rockfield qui sera réalisée en deux grandes étapes s'étalera sur près de huit années, soit de l'été 2026 au printemps 2034 (voir le tableau 1). Le coût du projet est estimé à 998 M\$.

**Tableau 1 – Calendrier de réalisation des travaux entre les postes de Saraguay et Rockfield**

Étape	Travaux	Période cible
1	Construction du poste de Côte-Saint-Luc à 315-25 kV	Été 2026 – été 2029
	Construction de la ligne à 315 kV entre les postes de Saraguay et de Côte-Saint-Luc	Automne 2026 – automne 2029
2	Construction du poste Rockfield à 315-25 kV	Printemps 2031 – automne 2034
	Construction de la ligne à 315 kV entre les postes de Côte-Saint-Luc et Rockfield	Été 2032 – printemps 2034

## **2.6 PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE**

Dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée, Hydro-Québec vise à améliorer le cadre de vie des collectivités qui accueillent nos nouvelles installations de transport.

L'entreprise met à la disposition des organismes admissibles une somme liée à la superficie des nouveaux postes et à la longueur de la ligne de transport d'électricité. Cette somme permettra la réalisation d'initiatives qui peuvent concerner l'environnement, les infrastructures municipales, communautaires ou de loisirs, l'appui au développement touristique ou régional, un fonds d'investissement destiné au développement régional ainsi que l'efficacité énergétique ou l'électrification des transports.

Le montant global qui sera versé aux arrondissements et aux villes touchés par le projet dans le cadre de ce programme est de 982 500 \$.

# 3

## PARTICIPATION DU PUBLIC

Pour le projet de modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Rockfield, Hydro-Québec a entamé une démarche de participation du public à l'automne 2018. Cette démarche s'est déroulée selon trois grandes étapes :

- la consultation préalable, qui a eu lieu à l'hiver 2018-2019 ;
- l'information-consultation, qui s'est déroulée du printemps 2019 à l'été 2021 ;
- l'information sur la solution envisagée, dont les activités se sont tenues de décembre 2022 à juin 2023.

Cette démarche est fondée sur la notion d'équilibre entre, d'une part, les objectifs d'Hydro-Québec et, d'autre part, les attentes et les besoins exprimés par les gestionnaires du territoire, les organismes locaux et régionaux, les groupes à vocation environnementale, les utilisateurs du territoire, les propriétaires potentiellement touchés et les résidents concernés par le projet. Son principal objectif est de favoriser une intégration aussi harmonieuse que possible du projet dans son milieu d'accueil.

La démarche de participation du public consistait à mettre sur pied différents mécanismes de collaboration adaptés à chaque public et territoire, tels que des comités ou tables techniques avec les gestionnaires municipaux et des comités de travail composés de résidents, d'élus et de gestionnaires municipaux ainsi que de représentants d'Hydro-Québec. Les objectifs étaient d'échanger sur le milieu et sur le projet, puis de recenser les commentaires, les idées, les suggestions et les préoccupations afin que le milieu puisse prendre part à l'élaboration du projet.

Les rencontres et échanges qui ont eu lieu au cours de la démarche de participation du public ont généré des propositions, des idées d'aménagement et des demandes d'amélioration et de bonification des mesures avancées par Hydro-Québec, l'objectif étant de réduire l'impact du projet et de l'intégrer le plus adéquatement possible dans son milieu d'accueil.

Les divers moyens et outils de communication mis de l'avant par Hydro-Québec comprennent :

- un conseiller – Affaires régionales d'Hydro-Québec attitré au projet, qui agit comme interlocuteur privilégié d'Hydro-Québec auprès des représentants officiels des collectivités, des organismes locaux et régionaux ainsi que des résidents concernés par le projet ou les travaux projetés ;
- des rencontres avec les représentants municipaux et les résidents, une centaine à ce jour, afin de favoriser les échanges avec les publics concernés ;
- un total de neuf activités portes ouvertes à deux moments clés du projet, soit à l'étape de l'information-consultation et à l'étape de l'information sur la solution envisagée sur le projet ;
- un suivi personnalisé auprès des propriétaires de lots faisant actuellement l'objet d'une servitude d'Hydro-Québec ;
- une ligne téléphonique Info-projets sans frais et une adresse courriel mises à la disposition de la population ;
- un bulletin d'information et une infolettre distribués de porte à porte ou envoyés par la poste aux propriétaires et aux locataires dont le terrain se trouve dans une bande de 100 m de part et d'autre du tracé de ligne ou autour des postes projetés ;
- un formulaire d'avis sur papier ou en ligne ;
- une page Web consacrée au projet : [hydroquebec.com/aqueduc-saraguay/fr](http://hydroquebec.com/aqueduc-saraguay/fr).

Hydro-Québec poursuit les démarches de consultation auprès des différents intervenants du milieu durant les phases d'ingénierie et de construction du projet afin de continuer de répondre aux questions et de prendre en compte les préoccupations de la population.

# 4

# PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES PAR LE PROJET ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

## 4.1

### PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES PAR LE PROJET

Plusieurs préoccupations ont été soulevées par le milieu lors des diverses activités d'information et de consultation. Celles-ci ont été regroupées selon cinq grands thèmes : le maintien de la qualité de vie, le maintien et l'augmentation de la biodiversité, la conciliation des usages sur le territoire, la conciliation avec les projets de développement et, enfin, le maintien de la santé publique.

Grâce aux activités de consultation, le projet a été optimisé de façon à n'entraîner que des impacts faibles et à améliorer l'acceptabilité sociale. Par exemple, Hydro-Québec collaborera à un projet de corridor vert Saraguay-Angrignon, en partenariat avec des instances municipales, à savoir le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal, l'Arrondissement de Saint-Laurent et la Ville de Montréal-Ouest. Ce projet permettra de favoriser la mobilité active, de densifier la végétation herbacée et arbustive, de lutter contre les îlots de chaleur et d'améliorer la biodiversité dans les secteurs touchés par le projet. Par ailleurs, en lien avec la protection des paysages, Hydro-Québec a conçu des modèles de pylônes ayant moins d'impact au sol et a déployé des efforts pour optimiser la facture architecturale des postes ainsi que les aménagements paysagers qui les entourent, principalement sur le site du poste de Côte-Saint-Luc projeté, à plus long terme.

Par ailleurs, les rencontres ont incité Hydro-Québec à analyser la variante nord décrite plus haut. Celle-ci s'insérerait dans un secteur dont l'affectation du sol favorise les grandes infrastructures publiques.

Enfin, dans l'élaboration de son projet, Hydro-Québec a pris en compte les principaux projets de développement prévus à l'intérieur ou à proximité de l'emprise de la ligne ou des postes projetés.

## 4.2

### ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les activités de participation du public de même que la connaissance détaillée des territoires traversés ont fait ressortir trois grands enjeux liés au projet : le maintien de la qualité de vie (y compris le maintien de la qualité des paysages) et de la santé publique, la mise en valeur de la biodiversité ainsi que la conciliation des usages sur le territoire et des projets de développement. En lien avec chacun de ces enjeux, des composantes valorisées de l'environnement (CVE) ont été retenues pour l'analyse des impacts de la ligne et des postes de même que pour l'analyse des effets cumulatifs du projet.

#### MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE VIE ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Les préoccupations du projet touchant à l'enjeu du maintien de la qualité de vie concernent l'intégration visuelle des ouvrages, les nuisances durant la période des travaux et lors de l'exploitation, la question de la valeur des propriétés à proximité des infrastructures ainsi que la perception d'un risque associé aux champs électriques et magnétiques. Hydro-Québec a déployé plusieurs moyens pour prendre en compte cet enjeu : elle a notamment conçu un nouveau pylône à empattement réduit, positionné les pylônes et déterminé la hauteur des conducteurs de manière à réduire les impacts visuels et sonores et déployé une démarche de participation du public abordant l'ensemble des préoccupations mentionnées afin de répondre aux inquiétudes de la population.

## MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Les préoccupations liées à l'enjeu du maintien et de l'augmentation des espaces verts et de la biodiversité ont été soulevées par différentes parties prenantes lors des échanges sur le projet. Les résidents et les utilisateurs de l'emprise ont souligné l'intérêt d'accroître la présence d'espaces verts et d'éviter l'abattage d'arbres ainsi que l'importance d'augmenter la biodiversité dans l'emprise et de maintenir, voire de créer, des milieux naturels appropriés.

La mise en valeur de la biodiversité concerne autant les actions permettant d'assurer la pérennité des milieux naturels et le maintien de la biodiversité que celles visant à améliorer la connectivité écologique des milieux naturels. À ce titre, Hydro-Québec a déployé divers moyens lui permettant de prendre en compte cet enjeu : elle a notamment mené d'importantes campagnes d'inventaires, conçu et mis en place plusieurs mesures d'atténuation dans le but de limiter les impacts du projet sur les composantes de l'environnement vitales aux espaces verts et à la biodiversité, réalisé des aménagements sur les propriétés des postes d'Hydro-Québec (au sud du poste de Saraguay et autour du futur poste de Côte-Saint-Luc) pour compenser les pertes d'habitats fauniques ainsi que participé à la réalisation d'aménagements dans le corridor vert Saraguay-Angrignon et le corridor de biodiversité.

## CONCILIATION DES USAGES SUR LE TERRITOIRE ET DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

L'arrimage du projet de modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Rockfield aux projets d'aménagement d'infrastructures publiques et privées sur le territoire s'est manifesté dans plusieurs secteurs, notamment en lien avec les outils de planification du territoire. La diversité des territoires traversés fait en sorte que les aspirations de développement varient selon les arrondissements et les municipalités concernés. De ce fait, les infrastructures projetées doivent s'arrimer à autant de visions et de projets en développement.

L'enjeu de la conciliation des usages touche à l'utilisation de l'emprise pour différentes activités privées ou collectives, par exemple le jardinage ou l'aménagement de sentiers multiusages.

Enfin, les préoccupations liées à l'enjeu de la conciliation des usages touchent également à la circulation ferroviaire, puisque la voie ferrée du CPKC traverse le territoire de Côte-Saint-Luc et longe l'actuel poste de Hampstead (aux côtés duquel sera érigé le poste de Côte-Saint-Luc projeté). La circulation ferroviaire est une source de préoccupations en lien avec le climat sonore et la sécurité des environs en cas d'accident.

Hydro-Québec a déployé plusieurs moyens pour prendre en compte cet enjeu, notamment en maintenant un dialogue avec les parties prenantes responsables de l'aménagement du territoire et des projets de développement situés à proximité, en adaptant son projet en fonction des préoccupations émises par ces parties prenantes et en déployant une démarche de participation du public qui aborde l'ensemble des préoccupations mentionnées afin de répondre aux inquiétudes des résidents.

# 5

## IMPACTS ET MESURES D'ATTÉNUATION

L'évaluation de l'importance des impacts de la modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Rockfield tient compte des effets liés à trois composantes du projet qui sont analysées séparément :

- l'implantation de la ligne aérienne à 315 kV projetée sur pylônes d'acier entre les postes de Saraguay et Rockfield, principalement dans l'emprise existante ;
- la construction du poste de Côte-Saint-Luc à 315-25 kV sur le terrain du poste de Hampstead existant, dont les installations occupent actuellement moins de 40 % de sa superficie ;
- l'agrandissement du poste Rockfield à 315-25 kV sur le terrain actuel du poste Rockfield existant et sur un terrain voisin à vocation industrielle.

Les impacts de ces trois composantes sont analysés en fonction des trois enjeux environnementaux déterminés à l'issue des consultations sur le projet : maintien de la qualité de vie et de la santé publique ; mise en valeur de la biodiversité ; conciliation des usages sur le territoire et des projets de développement.

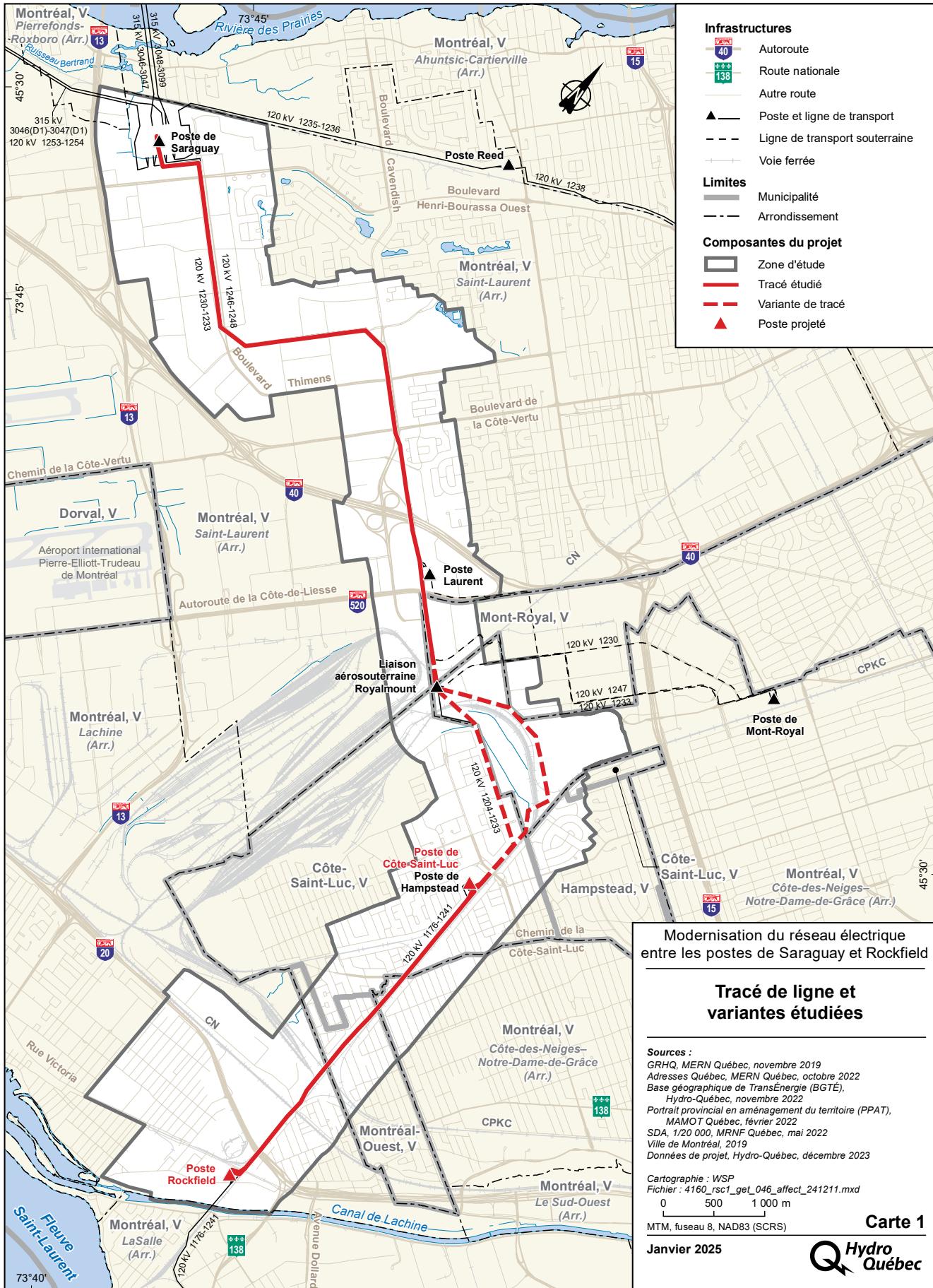
Pour ce projet, Hydro-Québec a réalisé des inventaires approfondis des différentes composantes des milieux naturel et humain ainsi que du paysage afin de déterminer un tracé de ligne et des agrandissements de postes qui soient les plus acceptables possibles sur les plans environnemental et technique. Plusieurs ajustements ont aussi été apportés au projet pour répondre aux demandes du milieu, y compris les propriétaires touchés par le tracé. Le bilan des impacts résiduels du projet témoigne des efforts consentis par Hydro-Québec pour faire de la modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Rockfield un projet de moindre impact sur l'environnement et le plus acceptable possible pour le milieu.

Ainsi, les principaux impacts de la ligne et des postes projetés sur les milieux naturel et humain sont temporaires, puisqu'ils sont en très grande partie associés aux travaux de construction. Il n'y aura donc que très peu d'impacts environnementaux résiduels une fois les équipements mis en service.

L'implantation de la ligne et des postes projetés entraînera toutefois des impacts inévitables sur le milieu. Afin de réduire le plus possible l'importance de ces impacts et d'assurer une intégration optimale du projet au milieu, Hydro-Québec appliquera diverses mesures d'atténuation particulières en plus des mesures qui sont couramment mises en œuvre dans les projets de lignes et de postes. À la fin des travaux, Hydro-Québec remettra en état les milieux perturbés par les travaux afin de corriger les impacts inhérents à la construction de la ligne et à l'aménagement des postes, et ce, tant dans l'emprise de la ligne et sur les sites des postes eux-mêmes que dans les aires de travail et les chemins d'accès utilisés pendant les travaux.

### 5.1 **LIGNE À 315 KV DE SARAGUAY-ROCKFIELD**

La ligne à 315 kV projetée entre les postes de Saraguay et Rockfield sera une ligne aérienne sur pylônes en acier. Elle sera implantée dans l'emprise de deux lignes existantes à 120 kV qui traversent trois arrondissements de la ville de Montréal (Saint-Laurent, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et Lachine) ainsi que les villes de Mont-Royal, Côte-Saint-Luc et Montréal-Ouest. Une variante de tracé a été élaborée pour un tronçon d'environ deux kilomètres entre la gare de triage du CPKC et le boulevard Cavendish, à Côte-Saint-Luc. La carte 1 présente le tracé de ligne et les deux variantes étudiées.

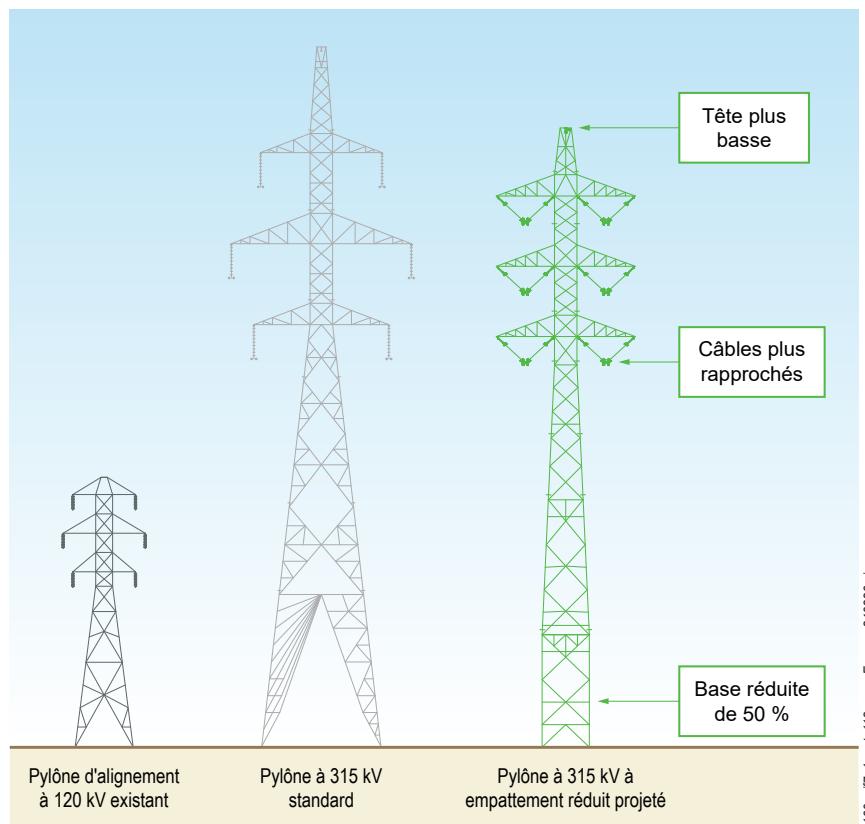


Le projet a été élaboré de manière à favoriser la conciliation des objectifs de verdissement et de mobilité active des villes et des arrondissements traversés avec l'aménagement de certaines parties de l'emprise de la ligne à 315 kV et de l'emprise de la ligne à 120 kV qui lui est adjacente dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Cela permettra ainsi de tenir compte des préoccupations liées à la mise en valeur de la biodiversité.

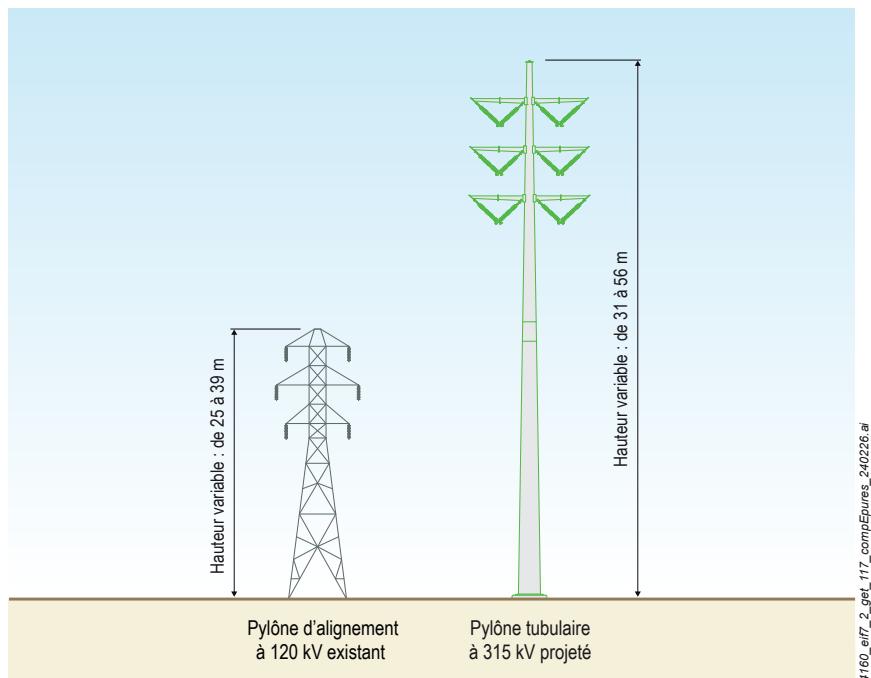
Les deux types de pylônes en acier qui seront utilisés pour la nouvelle ligne sont le pylône à treillis et le pylône tubulaire. Leur hauteur variera entre 30,5 et 63,3 m pour la variante sud et entre 30,5 et 71,1 m pour la variante nord, comparativement à une hauteur se situant entre 24,1 et 43,3 m dans le cas des pylônes des lignes à 120 kV existantes.

La largeur moyenne de l'emprise atteint environ 30,5 m sur la majeure partie du tracé étudié, y compris les deux variantes. Compte tenu des caractéristiques techniques et électriques d'une ligne à 315 kV, une nouvelle famille de pylônes à empattement réduit a été conçue spécifiquement pour ce projet afin de permettre leur implantation dans une largeur d'emprise d'environ 30 m. La figure 2 permet de comparer le pylône à treillis à 120 kV existant, le pylône à 315 kV standard et le nouveau pylône à 315 kV à empattement réduit projeté. Le concept de pylône tubulaire qui sera utilisé dans le cadre du projet est présenté sur la figure 3.

**Figure 2 – Comparaison du pylône à 315 kV à empattement réduit projeté, du pylône d'alignement à 120 kV existant et du pylône à 315 kV standard**



**Figure 3 – Comparaison du pylône d'alignement tubulaire à 315 kV projeté et du pylône d'alignement à 120 kV existant**



Hydro-Québec a réalisé des inventaires approfondis pour certaines CVE du milieu naturel, soit la végétation terrestre, les milieux humides et hydriques, les espèces végétales et animales à statut particulier et les espèces végétales exotiques envahissantes. Ces inventaires visaient à bien comprendre le territoire traversé par la ligne projetée et d'éviter, autant que possible, les milieux les plus sensibles ou valorisés, le tout afin d'établir un tracé de ligne le plus acceptable possible sur les plans environnemental et technique. Il faut cependant tenir compte du fait que, comme la ligne projetée doit remplacer une ligne existante et emprunter la même emprise, l'évitement de milieux sensibles n'est pas toujours possible.

La prise en compte des préoccupations du milieu a cependant conduit Hydro-Québec à analyser deux variantes de tracé pour un tronçon d'environ deux kilomètres et à moduler le choix des types de pylônes ainsi que leur hauteur, de manière à favoriser l'acceptabilité sociale du projet. Hydro-Québec répondra également aux préoccupations relatives au maintien et à l'augmentation de la biodiversité dans l'emprise en semant des plantes indigènes et en réalisant des aménagements dans certaines sections d'emprise qui bénéficient d'une gestion différenciée de la végétation, par l'ajout d'îlots d'arbustes. Cette bonification sera toutefois discutée avec les représentants des arrondissements et des villes concernés.

Par ailleurs, les activités de consultation et de participation déployées par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal, par la Ville de Montréal-Ouest et par Hydro-Québec ont permis de dégager des principes d'aménagement communs du corridor vert Saraguay-Angrignon, tel qu'il se déploiera dans les emprises concernées d'Hydro-Québec. Ces principes se traduisent en critères d'aménagement se définissant comme suit :

- Créer un sentier multifonctionnel pour assurer la sécurité des utilisateurs en plus d'un sentier pour l'entretien et l'accès des premiers répondants.
- Prévoir une bande de végétation basse en bordure du sentier pour maintenir la visibilité.
- Disposer des bancs et du mobilier urbain complémentaire, au besoin.
- Installer, lorsque nécessaire, un écran végétal ou une clôture afin de préserver l'intimité des propriétés adjacentes à l'emprise.
- Favoriser un verdissement diversifié.
- Proposer des aménagements nécessitant peu d'entretien.
- Favoriser l'emploi de matériaux naturels (ex. : poussière de pierre pour les sentiers).
- Proposer des aires de repos et favoriser l'accessibilité universelle.

## 5.1.1

### Milieu naturel

#### VÉGÉTATION TERRESTRE

La principale source d'impact sur la végétation naturelle est liée au déboisement de la nouvelle emprise de la ligne – qui demande l'abattage de tous les arbres et arbustes de grande taille incompatibles avec l'exploitation du réseau –, au retrait de la végétation dans les aires de travail et, au besoin, dans les aires de déroulage des câbles ainsi qu'à l'aménagement de courts tronçons de chemins d'accès ou de circulation à l'extérieur de l'emprise.

La perte permanente de végétation arborescente, c'est-à-dire les arbres, en milieu terrestre dans la nouvelle emprise de la ligne projetée constitue le principal impact du projet sur le milieu naturel. Ainsi, les travaux de déboisement dans la nouvelle emprise entraîneront la disparition d'une partie des arbres dans les espaces boisés sur une superficie d'un peu moins de 3 ha. Cependant, les superficies perdues feront l'objet de mesures de compensation. La strate arborescente dans les autres espaces boisés qui seront touchés par une aire de travail, une aire de déroulage ou un chemin d'accès se rétablira naturellement au cours des années.

Selon le calendrier prévu des travaux, les activités de déboisement et de défrichement seront exécutées sur une période d'environ deux ans entre les postes de Saraguay et de Côte-Saint-Luc (début de l'automne 2026 à la fin de l'été 2028) et d'environ neuf mois entre les postes de Côte-Saint-Luc et Rockfield (du début de l'été 2032 à l'hiver 2033). Ces travaux se feront en dehors de la période de nidification des oiseaux.

À long terme, les aménagements proposés par Hydro-Québec dans l'emprise de la ligne projetée, qui visent à pallier la perte de végétation, auront un impact positif sur le maintien des espaces verts dans l'emprise et sur la biodiversité en milieu urbain. De fait, la végétalisation des différentes aires sera réalisée en prenant en considération les projets en lien avec la biodiversité dans le territoire traversé (corridor vert Saraguay-Angrignon, corridor de biodiversité de Saint-Laurent et corridor écologique Darlington) de même que les secteurs faisant actuellement l'objet d'une gestion différenciée de la végétation<sup>[1]</sup> par certains arrondissements et quelques villes de la zone d'étude.

#### MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Des efforts ont été faits lors de la répartition des pylônes pour éviter les milieux humides. Ainsi, un seul pylône empiétera de façon permanente sur un milieu humide dans le territoire de la ville de Côte-Saint-Luc, entraînant une perte de ce milieu de quelque 42 m<sup>2</sup>. Cette superficie sera compensée financièrement par Hydro-Québec conformément à la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*. Quant aux milieux humides qui seront potentiellement touchés par une aire de travail ou de déroulage ou encore par un chemin d'accès temporaire, ils feront l'objet de mesures pour limiter les perturbations pendant la réalisation du projet (balisage des milieux humides, circulation sur des matelas de bois et remise en état des milieux humides à la fin des travaux).

Un seul cours d'eau a été recensé le long de la ligne projetée, dans le secteur de la gare de triage du CPKC. Si l'option de la variante sud est retenue, le déboisement d'une aire de travail touchera la végétation dans la bande riveraine du cours d'eau sur une superficie de 847 m<sup>2</sup>. Dans le cas de la variante nord, aucune activité n'est susceptible d'avoir un impact sur le cours d'eau durant la construction, hormis la coupe de quelques arbres dans les bandes riveraines si nécessaire. La végétation riveraine sera maintenue aux stades arbustif et herbacé durant l'exploitation.

#### ESPÈCES FLORISTIQUES À STATUT PARTICULIER

Aucune espèce végétale à statut particulier ne sera touchée par les travaux de construction de la ligne projetée<sup>[2]</sup>. Par conséquent, on ne prévoit aucun impact sur les espèces végétales à statut particulier durant la construction et l'exploitation de la ligne, peu importe la variante de tracé qui sera retenue.

#### ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les inventaires sur le terrain ont permis de répertorier 21 espèces végétales exotiques envahissantes (EVÉE) dans la zone d'inventaire floristique, dont les plus abondantes en superficie sont le nerprun cathartique et le roseau commun. Des mesures d'atténuation seront mises en œuvre lors de la construction pour limiter leur introduction ou leur propagation dans les portions de l'emprise qui en sont exemptes, telles que le nettoyage de la machinerie ou la végétalisation rapide des surfaces mises à nu.

1. La gestion différenciée de la végétation signifie qu'en fonction de leur usage et de leur degré de fréquentation, les espaces verts font l'objet d'interventions adaptées pour créer des milieux plus naturels de type friche herbacée favorisant la biodiversité (présence de fleurs sauvages, de papillons, de polliniseurs, d'oiseaux et de petits animaux). Par exemple, certaines parties de l'emprise font l'objet d'une tonte seulement une fois par année pour favoriser la diversité des espèces floristiques et fauniques.

2. Advenant une découverte fortuite en cours de travaux, Hydro-Québec s'est engagé à aviser le MELCCFP dans les plus brefs délais et à déposer, pour approbation, les mesures d'atténuation que l'entreprise entend mettre en place (évitement, transplantation, plantation compensatoire, gestion différenciée de la végétation, etc.).

## FAUNE TERRESTRE

De façon générale, les activités de déboisement et de défrichement dérangeront temporairement les espèces dont le domaine vital chevauche les aires de travail. La disparition de la strate arborescente dans l'emprise de la ligne (évaluée à moins de 3 ha peu importe la variante de tracé retenue) se traduira par une perte d'habitat pour les espèces plus forestières. En revanche, les espèces qui utilisent généralement les strates herbacées et arbustives fréquenteront de nouveau l'emprise de la ligne à la fin des travaux ainsi que les différentes aires qui auront été remises en état. Ainsi, il est peu probable que les populations des espèces de mammifères recensées soient modifiées par le projet, d'autant plus que la construction de la ligne sera réalisée par étapes et en dehors de la période de mise bas et d'élevage des jeunes. De fait, lorsqu'une section de ligne sera construite, les espaces qui auront été perturbés par les travaux dans cette section seront restaurés avant de passer à la section suivante.

## OISEAUX

Comme pour les mammifères, la principale source d'impact pour les oiseaux est liée aux activités de déboisement et de défrichement. La disparition de la strate arborescente sur une superficie de moins de 3 ha se traduira par une perte d'habitat de nidification pour les oiseaux forestiers, les obligeant à s'installer ailleurs. À l'inverse, le maintien de friches arbustives et herbacées dans l'emprise favorisera les espèces d'oiseaux qui fréquentent les habitats ouverts et les lisières boisées. En outre, les travaux de construction pourraient déranger les oiseaux qui utilisent les différents habitats le long de la ligne projetée et les amener à réorganiser temporairement leurs domaines vitaux en fonction des habitats avoisinants.

Le calendrier de certaines activités sera modulé en fonction des contraintes spécifiques à certaines sections de la ligne à construire. Cela dit, afin d'éviter les impacts sur les oiseaux, les travaux de déboisement et le défrichement, notamment, se feront en dehors de la période de nidification des oiseaux. De plus, la réalisation des travaux puis la restauration des espaces perturbés se feront par section. Ainsi, les habitats présents dans une section de ligne terminée pourront être fréquentés de nouveau par l'avifaune.

## HERPÉTOFAUNE

Aucune observation d'anoures n'a été rapportée dans les habitats les plus propices inventoriés le long des tracés à l'étude, durant la période de reproduction, et seule une observation fortuite d'une grenouille verte a été notée lors de l'inventaire des couleuvres. Les couleuvres ont cependant été considérées comme étant à risque durant la période de construction, en particulier la couleuvre brune (espèce menacée au Québec) et la couleuvre rayée, recensées lors des inventaires réalisés dans le cadre du projet.

Les activités qui risquent le plus de toucher les couleuvres durant la construction sont liées à l'aménagement des aires de travail et à la mise en place des fondations de pylône. Des mesures de protection des couleuvres seront mises en place par Hydro-Québec dans les secteurs ciblés : programme de capture et de déplacement avant la construction des pylônes, déboisement manuel durant la période active des couleuvres, réalisation des travaux de construction pendant la période d'hibernation, si possible<sup>[3]</sup>, remise en état progressive des aires perturbées à la fin des travaux et pratique plus étendue de la gestion différenciée de la végétation dans l'emprise.

Les deux secteurs qui ont été ciblés pour la mise en place de ces mesures visant la protection des couleuvres sont :

- l'emprise de la ligne projetée au sud du poste de Saraguay, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, sur une distance d'environ 500 m ;
- l'emprise de la ligne projetée entre le poste de Côte-Saint-Luc, à Côte-Saint-Luc, et le poste Rockfield, dans l'arrondissement de Lachine, sur une distance d'un peu moins de 4 km.

Deux autres secteurs ont été ciblés à la hauteur de la gare de triage du CPKC, où se situent les deux variantes à l'étude. Les mesures de protection des couleuvres seront appliquées le long de la variante retenue, aux endroits propices à leur présence.

## POISSONS

Le projet n'entraînera aucun impact sur les poissons compte tenu des mesures qui seront appliquées pour protéger efficacement les habitats présents dans la zone d'étude, soit un fossé situé à la limite sud du poste de Saraguay où quelques épinoches ont été observées et le canal de Lachine situé à bonne distance des travaux.

## ESPÈCES ANIMALES À STATUT PARTICULIER

Les impacts de la réalisation du projet sur les espèces animales à statut particulier ont été abordés précédemment. Le projet entraînera un impact d'importance mineure sur la grive des bois en raison du peu d'individus observés et de l'absence de peuplement forestier propice à sa nidification dans l'emprise. De surcroît, les travaux de déboisement seront effectués en dehors de la période de nidification.

L'importance de l'impact du projet sur la couleuvre brune est aussi qualifiée de mineure en raison principalement du programme de capture et de déplacement qui sera appliqué par Hydro-Québec avant la construction des pylônes.

3. S'il n'est pas possible de réaliser les travaux pendant la période d'hibernation, on installera une clôture d'exclusion autour de chaque aire de construction de pylône et aux emplacements où ont été observés des hibernacles dans le but de capturer les couleuvres qui s'y trouvent et de les déplacer (conformément aux exigences du MELCCFP pour les périodes de capture et déplacement).

De plus, Hydro-Québec privilégiera la réalisation des travaux de construction de la ligne pendant la période d'hibernation des couleuvres.

Le projet n'aura aucun impact sur les autres espèces à statut particulier présentes dans la zone d'étude, soit la chauve-souris cendrée, l'engoulevent bois-pourri, l'engoulevent d'Amérique, le faucon pèlerin, le gros-bec errant, l'hirondelle de rivage, l'hirondelle rustique, le martinet ramoneur, le pioui de l'Est, le pygargue à tête blanche, le quiscale rouilleux et la tortue géographique.

### ESPÈCES ANIMALES EXOTIQUES ENVAHISSENTES

Un insecte exotique envahissant est présent dans la zone d'étude, soit l'agrile du frêne. Lors des relevés de la végétation réalisés dans le cadre du présent projet, il a été constaté que plusieurs frênes présents le long des tracés à l'étude ou à proximité sont infectés par cet insecte et qu'une bonne partie de ces arbres sont morts. Toutefois, la réalisation du projet n'aura aucun impact sur la propagation de l'agrile du frêne compte tenu de l'application de mesures visant à contrer sa propagation.

### AIRES PROTÉGÉES ET TERRITOIRE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

La ligne projetée traverse les territoires d'intérêt suivants :

- deux mosaïques de milieux naturels, l'une dans l'arrondissement de Saint-Laurent et l'autre dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ;
- le corridor de biodiversité projeté dans l'arrondissement de Saint-Laurent ;
- le corridor écologique Darlington projeté dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ;
- le corridor vert projeté de la Ville de Montréal, qui chevauche l'emprise de la ligne projetée sur environ 2,8 km dans les arrondissements de Saint-Laurent (à l'intérieur du corridor de biodiversité projeté de Saint-Laurent) et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ainsi que dans la ville de Montréal-Ouest.

Les travaux prévus dans ces milieux entraîneront la disparition du couvert arborescent dans la nouvelle emprise, une perte permanente de végétation à l'emplacement des fondations de pylône dans la nouvelle emprise et la perturbation de la végétation dans les zones de travaux, notamment en raison de l'aménagement des aires de travail et de déroulage. Compte tenu des mesures appliquées, l'importance de l'impact sur les territoires d'intérêt écologique est cependant qualifiée de mineure. À plus long terme, les aménagements réalisés par Hydro-Québec et la gestion différenciée de la végétation favorisant la biodiversité auront un impact positif sur l'ensemble de ces territoires.

### UTILISATION POLYVALENTE DE L'EMPRISE ET UTILISATION DU TERRITOIRE – MILIEU NATUREL

L'emprise des lignes existantes à 120 kV, qui sera en grande partie réutilisée, renferme plusieurs friches herbacées et arbustives ainsi que des surfaces gazonnées, des aménagements de végétaux et quelques milieux humides. Les terre-pleins des boulevards Thimens et Cavendish dans l'arrondissement de Saint-Laurent font déjà l'objet d'une gestion différenciée de la végétation. Tous ces milieux naturels et semi-naturels sont fréquentés par la faune.

Les activités de déboisement et de défrichement ainsi que celles liées à la construction de la ligne auront inévitablement un impact sur la végétation présente et dérangeront temporairement les espèces fauniques dont le domaine vital chevauche les secteurs d'activités. Durant les travaux, Hydro-Québec veillera à l'application de diverses mesures de limitation des impacts du projet sur la végétation et les espèces fauniques afin de maintenir la biodiversité du milieu et l'utilisation de l'emprise par la faune en général.

### BILAN LIÉ À L'ENJEU DE LA MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITÉ

La remise en état progressive des aires perturbées à la fin des travaux, la compensation pour la perte de végétation ainsi que les aménagements variés proposés par Hydro-Québec en vue de favoriser la biodiversité et la connectivité des milieux naturels et semi-naturels auront globalement un impact positif à long terme sur la polyvalence d'utilisation de l'emprise par la faune, y compris les insectes pollinisateurs. Ces mesures seront réalisées en considérant les projets en lien avec la biodiversité dans le territoire traversé (corridor vert, corridor de biodiversité de Saint-Laurent et corridor écologique Darlington) de même que dans les secteurs de l'emprise projetée où une gestion différenciée de la végétation est déjà en place.

Les aménagements proposés pour pallier la perte de végétation dans l'emprise de la ligne projetée contribueront positivement au maintien des espaces verts dans l'emprise. Hydro-Québec souhaite ainsi contribuer aux efforts collectifs en place pour assurer et améliorer la connectivité des milieux naturels et semi-naturels, ce qui sera bénéfique à un bon nombre d'espèces animales.

#### 5.1.2 Milieu humain

##### SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les activités de construction de la ligne sont susceptibles d'altérer temporairement la santé et le bien-être des résidents et des usagers des réseaux routier, cyclable et piétonnier. Ainsi, les travaux perturberont la circulation des véhicules, des usagers du réseau cyclable et des piétons, l'environnement sonore et la qualité de l'air dans les quartiers voisins de l'emprise.

En outre, divers usages dans certaines portions d'emprise seront temporairement compromis par les travaux, dont le déboisement et l'utilisation des aires de travail. Afin de limiter les usages possibles sur les terrains privés, des servitudes temporaires devront être obtenues auprès de propriétaires pour l'aménagement des aires de travail et une coupe de végétation sera nécessaire pour quelques propriétés résidentielles. Des aires de stationnement seront également touchées.

Plusieurs usages, notamment le jardinage, s'insèrent dans le milieu de vie local et contribuent au bien-être des résidents dans l'emprise. En outre, un sentier informel permet la pratique d'activités contribuant au bien-être de la population. Ces espaces seront touchés par des aires de travail.

De nombreuses mesures d'atténuation seront mises en place par Hydro-Québec pour réduire l'impact des travaux sur la santé et la sécurité de la population. Des canaux de communication seront également établis par Hydro-Québec pour informer et rassurer les populations touchées.

En matière de santé et risques perçus, l'exploitation de la ligne suscite des préoccupations à l'égard des champs électriques et magnétique (CEM) et du bruit produit. Les CEM qui seront produits par la future ligne n'auront aucun impact sur la santé publique et son fonctionnement n'occasionnera pas de nuisance sonore pour les résidents les plus rapprochés, puisque les seuils de l'ambiance sonore en milieu habité seront respectés, même dans les conditions météorologiques favorisant la propagation sonore.

En ce qui concerne le bien-être et l'utilisation polyvalente dans l'emprise, les espaces de vie touchés durant la construction pourront être remis en valeur après les travaux. Les aménagements prévus par Hydro-Québec dans certaines portions de l'emprise (aménagements paysagers, sentiers cyclables et piétonniers, entre autres), de pair avec les projets du corridor vert, du corridor de biodiversité Darlington et du corridor de biodiversité de Saint-Laurent, favoriseront la mobilité active et l'utilisation polyvalente de l'emprise de la ligne projetée et, conséquemment, le bien-être de la population.

Enfin, des préoccupations ont été soulevées par certains propriétaires riverains de la ligne à propos de l'aménagement d'espaces publics dans l'emprise et d'une possible perte de valeur de leur propriété. Les préoccupations concernant les nouveaux espaces publics seront prises en compte afin de favoriser la cohabitation sécuritaire des usages pour les propriétaires riverains et les usagers du corridor vert dans le secteur de Montréal-Ouest. Quant à la possibilité de perte de valeur des propriétés, les données disponibles à ce sujet n'appuient pas cette préoccupation.

## UTILISATION DU TERRITOIRE

Le projet de ligne s'insère dans un milieu qui regroupe des usages résidentiels, commerciaux et industriels. L'aménagement et l'utilisation des aires de travail et de déroulage empièteront sur les terrains concernés et en limiteront temporairement l'usage. Ces travaux entraîneront également une augmentation ponctuelle de la circulation routière et certains dérangements pour les piétons et les usagers des réseaux routier et cyclable. Aucun impact sur les infrastructures de services publics existantes n'est prévu, étant donné que les méthodes de construction ou l'emplacement de la ligne seront adaptés en conséquence.

En phase d'exploitation, le plein usage des propriétés sera limité à l'intérieur d'une bande d'environ 30 m de largeur correspondant à l'emprise de la ligne projetée, dont une partie importante se juxtapose à une emprise existante. Certains usages compatibles avec l'exploitation de la ligne resteront toutefois possibles, tels l'aménagement paysager, le jardinage, le jeu et le stationnement. L'exploitation de la ligne n'entraînera aucun impact sur les réseaux routier, cyclable et ferroviaire, ni sur les infrastructures de télécommunications et de services publics.

## UTILISATION POLYVALENTE DE L'EMPRISE – MILIEU HUMAIN

Diverses utilisations sont présentes dans l'emprise des lignes existantes, qui sera réutilisée pour la ligne projetée entre les postes de Saraguay et Rockfield. L'emprise est surtout occupée par des stationnements, des aires d'entreposage d'entreprises et de commerces et des cours arrière aménagées de résidences. En outre, un sentier informel communément appelé « The Path » s'insère dans l'emprise détenue par Hydro-Québec, depuis l'avenue Westminster Nord jusqu'au Club de golf Meadowbrook, à Montréal-Ouest. La variante nord, quant à elle, s'implanterait dans une nouvelle emprise qui traverse un milieu caractérisé par la présence d'infrastructures ferroviaires.

Un impact résiduel d'importance moyenne est attendu durant la construction puisque les travaux de construction et de remise en état des milieux perturbés limiteront et suspendront temporairement les usages possibles dans l'emprise. Les sites de travaux devront ainsi être libérés de toute contrainte et de toute activité non liée au chantier. En outre, dans les aires de travail, les aménagements paysagers (mobilier, clôtures, etc.), les jardins et la végétation basse pourraient devoir être retirés et les arbres et arbustes incompatibles avec l'exploitation du réseau devront être abattus. L'accès au sentier informel situé à Montréal-Ouest devra aussi être interdit durant la construction.

Un impact positif est attendu en phase d'exploitation en raison des aménagements en matière de verdissement et de mobilité active spécifiques au corridor vert qui seront mis en place par Hydro-Québec en collaboration avec la Ville de Montréal et celle de Montréal-Ouest.

## **PROJETS D'AMÉNAGEMENT OU DE DÉVELOPPEMENT**

L'une des préoccupations soulevées concerne l'arrimage du projet de ligne à 315 kV entre les postes de Saraguay et Rockfield aux projets de développement d'infrastructures publiques et privées sur le territoire. La coordination des travaux du projet de ligne avec ceux d'autres initiatives, telles que le quartier Namur-Hippodrome, le prolongement du boulevard Cavendish, le corridor de biodiversité de Saint-Laurent et le corridor Darlington, continueront de faire l'objet de discussions entre Hydro-Québec et les parties concernées. Si le projet de ligne est réalisé en même temps que certains projets résidentiels ou d'occupation mixte prévus le long du tracé ou à proximité de certains projets d'infrastructures, des entraves à leur chantier pourraient survenir. Une coordination avec les promoteurs des divers projets devra donc être effectuée afin d'assurer leur bon déroulement.

L'impact de la ligne sur les projets d'aménagement sera positif, particulièrement ceux en lien avec le corridor vert. Hydro-Québec collaborera avec les municipalités à la réalisation de ce vaste projet qui touche plusieurs sections de l'emprise de la ligne projetée.

## **PATRIMOINE ET ARCHÉOLOGIE**

La ligne à 315 kV projetée, tout comme la ligne à 120 kV existante, traverse le pôle industriel de Lachine, un ensemble industriel d'intérêt. Cependant, aucun élément du patrimoine culturel de ce secteur ne sera touché par les travaux. En ce qui concerne le patrimoine archéologique, sept zones à potentiel archéologique seront touchées par les travaux. Conformément aux recommandations de la firme Ethnoscop, Hydro-Québec procédera à un inventaire manuel et partiellement mécanique dans les deux zones à potentiel archéologique préhistorique recensées avant le début des travaux de la ligne projetée. Les travaux d'excavation de part et d'autre des voies de circulation dans les zones à potentiel archéologique de la période historique feront l'objet d'une supervision archéologique. En cas de découverte fortuite lors des travaux, Hydro-Québec s'engage à faire cesser immédiatement les travaux et à informer le ministère de la Culture et des Communications (MCC) sans délai.

## **ENVIRONNEMENT SONORE**

Le bruit produit par une ligne à haute tension à courant alternatif en exploitation (tension à 315 kV et plus dans le réseau d'Hydro-Québec) provient principalement de l'effet couronne autour des conducteurs. Cet effet est produit par des microdécharges électriques à des points d'irrégularité sur la surface d'un conducteur. Le bruit est décrit comme un grésillement continu accompagné d'un crépitement occasionnel.

Des mesures particulières ont été intégrées lors de la conception de la ligne afin d'atténuer l'impact sur le climat sonore, notamment dans les secteurs résidentiels où les résidences

unifamiliales ou les immeubles multilogements à plusieurs étages se situent relativement près de la ligne projetée, que ces bâtiments soient existants, en construction ou projetés. Ces mesures consistent notamment à moduler la hauteur des pylônes et des conducteurs en fonction des milieux traversés.

Hydro-Québec a étudié l'émission de bruit de la ligne projetée et il est prévu que son fonctionnement n'occasionnera pas de nuisance pour les résidents les plus rapprochés, puisque les seuils de l'ambiance sonore en milieu habité seront respectés, même dans les conditions météorologiques favorisant la propagation sonore (ex. : s'il pleut). De plus, compte tenu du bruit de fond ambiant, produit notamment par la circulation sur les autoroutes et les grands axes routiers voisins de même que par la circulation ferroviaire, le bruit émis par la ligne sera peu audible.

## **CHAMPS ÉLECTRIQUES ET MAGNÉTIQUES ET EFFETS SUR LA SANTÉ HUMAINE**

Les champs électriques et magnétiques (CEM) des lignes de transport d'énergie électrique constituent une source de préoccupation pour le public. Pour répondre à ces inquiétudes, Hydro-Québec a analysé et produit différents profils des CEM liés à l'exploitation de la ligne projetée, notamment aux endroits où les résidences étaient les plus proches de l'emprise. Pour l'ensemble des situations étudiées, les valeurs des champs électriques et magnétiques calculées seront inférieures aux limites établies par la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (CIPRNI). On ne prévoit donc aucun risque pour la santé humaine occasionné par les CEM liés à l'exploitation de la ligne projetée.

## **PAYSAGE**

La ligne projetée, à l'instar de la ligne à remplacer, traversera ou bordera un paysage industriel ou composé d'infrastructures de transport sur une distance d'environ 9 km et un paysage résidentiel sur environ 4 km, en longeant le côté ouest d'un corridor de voies ferrées. Elle sera juxtaposée à une ligne existante à 120 kV sur près de la moitié de son parcours. À l'échelle de la zone d'étude, les vues vers la ligne projetée sont généralement fermées par le cadre bâti dense. Par rapport aux pylônes de la ligne à remplacer, les pylônes projetés seront généralement positionnés de la même façon, auront des hauteurs supérieures et la proportion de pylônes tubulaires augmentera. De plus, la disposition des nouveaux pylônes permettra de dégager les vues vers deux viaducs de pierre du pont Rockfield (éléments d'intérêt visuel), soit à la hauteur des rues Norman et Victoria.

Somme toute, la ligne projetée aura pour effet de modifier le paysage perçu par les résidents depuis le milieu bâti et par les utilisateurs des artères routières situées à proximité. L'impact résiduel de cette modification du paysage par la nouvelle ligne sera d'importance mineure sur la majorité de son parcours du fait que ses composants remplacent des composants existants, que le paysage comporte un grand nombre d'éléments similaires

qui favorisent l'insertion de la future ligne – notamment la ligne qui lui est juxtaposée sur une grande part de son parcours – et qu'elle sera perçue par un groupe restreint de résidents, d'observateurs fixes temporaires ou d'observateurs en transit.

Dans le cas où l'option de la variante nord serait retenue, une modification notable du paysage perçu est toutefois attendue pour quelques résidents de Côte-Saint-Luc et de Hampstead situés près de la ligne projetée sur un tronçon d'environ 550 m. L'impact résiduel de la nouvelle ligne sur le paysage est, dans ce seul tronçon, jugé d'importance moyenne.

Enfin, le retrait de quelques pylônes dans le secteur des variantes à Côte-Saint-Luc aura pour effet de modifier positivement le paysage perçu, d'une part, par les résidents des habitations des avenues Krieghoff, Brandeis et Marc-Chagall (variante nord) et, d'autre part, par les résidents de l'avenue Merrimac et les occupants de l'hôpital Mont-Sinaï (variantes nord et sud). Le paysage sera également modifié positivement par le retrait d'un pylône près d'une habitation du chemin Earle.

#### BILAN LIÉ À L'ENJEU DU MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE VIE ET DE LA CONCILIATION DES USAGES

Hydro-Québec verra également à ce que les préoccupations concernant le maintien de la qualité de vie et de la santé publique soient prises en compte du mieux possible, tant en phase de construction que d'exploitation. Elle respectera aussi, par ses mesures d'atténuation, les préoccupations associées à la conciliation des usages sur le territoire et des projets de développement. Hydro-Québec a rencontré des représentants municipaux concernés par le projet afin de discuter du tracé et de recueillir leurs préoccupations et demandes à l'égard du projet. La prise en compte des préoccupations du milieu a conduit Hydro-Québec à analyser deux variantes de tracé pour un tronçon d'environ 2 km et à moduler les emplacements, le choix des types de pylônes ainsi que leur hauteur, de manière à favoriser l'acceptabilité sociale du projet et à favoriser l'intégration du projet aux autres projets en développement sur le territoire.

Figure 4 – Esquisse du poste de Côte-Saint-Luc à 315-25 kV



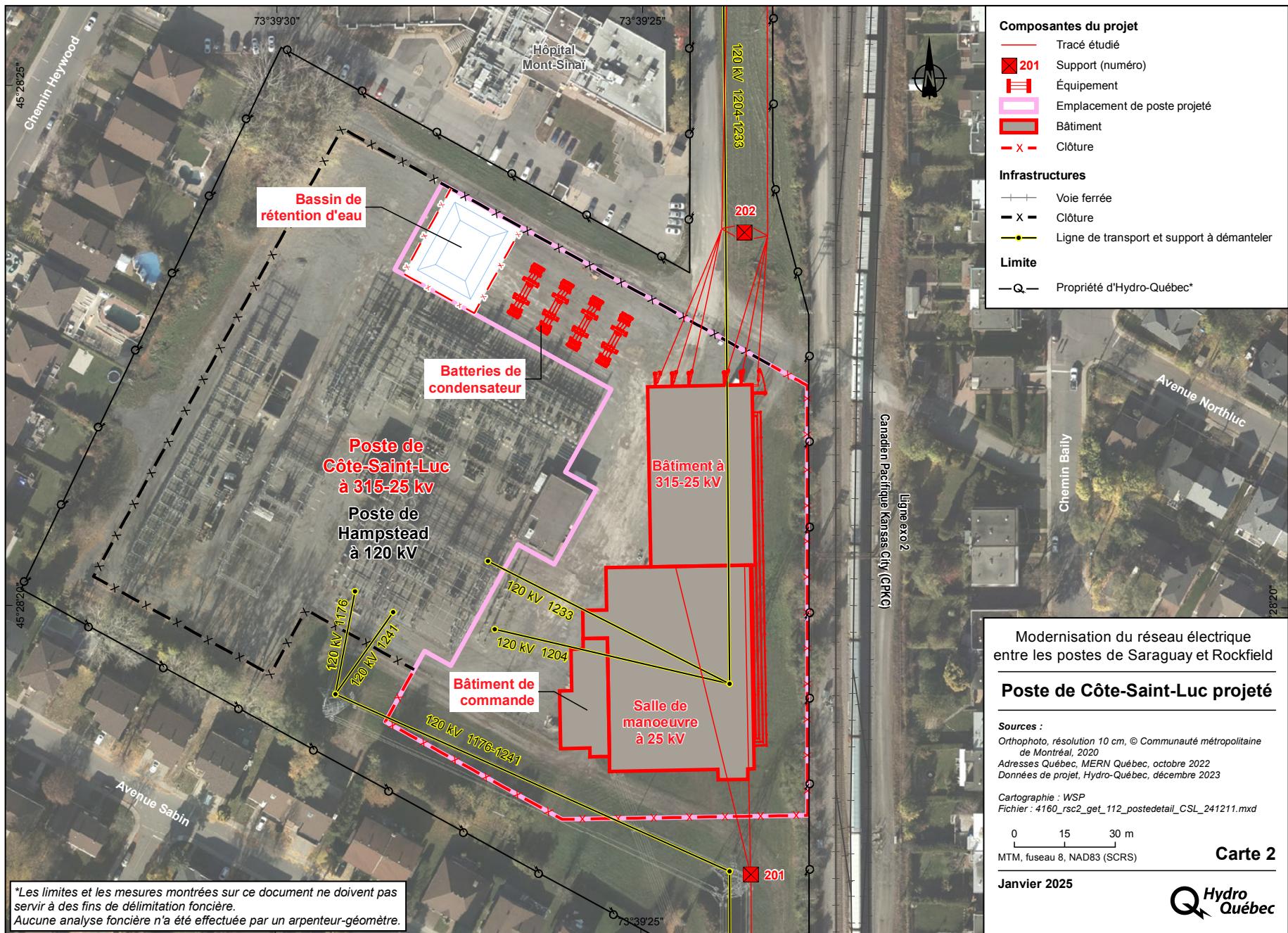
## 5.2

### POSTE DE CÔTE-SAINT-LUC

Le nouveau poste de Côte-Saint-Luc sera construit sur le terrain du poste de Hampstead existant, situé sur le territoire de la ville de Côte-Saint-Luc. Le terrain est enclavé, bordé par des bâtiments à vocation résidentielle ou institutionnelle ainsi que par la voie ferrée du CPKC. La hauteur des bâtiments est généralement de deux étages à l'exception de quelques immeubles multilogements de huit étages et plus et de l'hôpital Mont-Sinaï qui compte quatre étages. Par ailleurs, aucun milieu humide ou cours d'eau ni aucune espèce végétale à statut particulier n'a été recensé dans le secteur du poste projeté.

Le poste de Côte-Saint-Luc sera composé de trois bâtiments contigus : un premier, abritant trois transformateurs à 315-25 kV de 140 MVA au rez-de-chaussée et la section à 315 kV (haute tension) à l'étage ; un deuxième à un seul étage, comprenant l'équipement à 25 kV (moyenne tension) ; et un troisième également à un seul étage, constitué des systèmes de commande. L'implantation des différents volumes s'articulera autour des besoins stratégiques et opérationnels du poste, mais devra également se faire dans un souci d'intégration urbaine. Pour ce faire, l'implantation des différents volumes a été pensée de manière à éloigner les bâtiments les plus hauts des résidences les plus proches. La facture des bâtiments, nettement contemporaine et volontairement épurée, créera des espaces intérieurs intéressants et une intégration harmonieuse de l'ensemble dans l'environnement.

Tous les équipements du poste seront à l'intérieur des bâtiments, à l'exception du bassin de rétention des eaux pluviales et des batteries de condensateurs qui, eux, se trouveront dans la partie de terrain actuellement occupée par le poste de Hampstead. La carte 2 illustre les principaux composants du poste de Côte-Saint-Luc lors de sa mise en service. La figure 4 illustre le poste de Côte-Saint-Luc projeté.



L'implantation du poste entraînera toutefois des impacts inévitables sur les composantes valorisées de l'environnement (CVE) retenues pour l'analyse des impacts. Afin de réduire le plus possible ces impacts et d'assurer une intégration optimale du poste, Hydro-Québec appliquera diverses mesures d'atténuation particulières en plus des mesures qui sont couramment mises en œuvre dans les projets de postes. Les milieux perturbés seront remis en état et des aménagements paysagers seront réalisés dans certaines sections de l'aire du poste. Somme toute, l'importance des impacts résiduels sur les milieux naturel et humain variera de moyenne à mineure. Ce sont les impacts sur la santé et la sécurité (environnement sonore et qualité de l'air durant la construction et ombre créée par le poste durant l'exploitation) et sur le paysage (pour quelques résidents au sud et à l'est du poste en exploitation) qui seront les plus importants. Les principaux impacts résiduels du poste sur les milieux naturel et humain sont résumés aux sections qui suivent.

### 5.2.1

#### Milieu naturel

##### VÉGÉTATION TERRESTRE

La construction du poste de Côte-Saint-Luc aura peu d'impact sur la végétation arborescente autour du poste existant. Seul le boisé longeant la limite est de la propriété d'Hydro-Québec et l'emprise des voies ferrées du CPKC sera touché. Il en résultera la disparition de 0,04 ha d'espace boisé à laquelle s'ajoutera la disparition de 0,57 ha de friche herbacée. En outre, deux espèces à statut particulier ont été observées sur la propriété d'Hydro-Québec, soit la couleuvre brune, désignée menacée au Québec, et la grive des bois, menacée au Canada.

##### ESPÈCES ANIMALES À STATUT PARTICULIER

L'impact de la construction du poste sera d'importance mineure sur la couleuvre brune compte tenu de la mise en place d'un programme de capture et de déplacement, de la remise en état des aires perturbées à la fin des travaux et de la pratique de la gestion différenciée de la végétation. Aucun impact n'est anticipé sur la grive des bois puisqu'elle est peu susceptible de nicher dans le type de peuplement arborescent présent sur la propriété.

##### BILAN LIÉ À L'ENJEU DE LA MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Somme toute, la perte d'habitat sera compensée par la réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité autour du poste projeté, dont l'ajout d'lots d'arbustes. Ceux-ci permettront le maintien de la diversité faunique et floristique dans le secteur du poste, dont la présence de la couleuvre brune, en plus de contribuer à la connectivité avec les autres espaces verts sur le territoire.

### 5.2.2

#### Milieu humain

##### SANTÉ ET SÉCURITÉ

Dans l'ensemble, les plus importantes perturbations causées par la construction du poste de Côte-Saint-Luc (soit les travaux d'excavation et de terrassement, la construction du poste à proprement parler, le transport et la circulation) pourront entraîner des modifications du climat sonore et de la qualité de l'air ainsi que des entraves à la circulation dans le voisinage du site. Ces perturbations seront toutefois de durée moyenne puisque les travaux entraînant le plus d'impacts dureront environ deux ans sur les trois années prévues pour la construction (de l'été 2026 à l'été 2029) et qu'ils seront encadrés par des mesures d'atténuation courantes et particulières appropriées.

##### PAYSAGE

En phase d'exploitation, les nouvelles infrastructures, de gabarit plus imposant que l'actuel poste de Hampstead, altéreront l'encadrement visuel de quelques résidences. Par exemple, elles produiront des effets d'ombre sur certaines des propriétés les plus proches d'une durée allant de quelques minutes jusqu'à près de deux heures par jour, à certains moments de l'année. Néanmoins, le futur poste a été conçu de façon à répondre à certaines demandes de la municipalité de Côte-Saint-Luc, notamment au souhait qu'il soit de facture contemporaine. Également, à la suite des consultations avec la population, Hydro-Québec a revu sa conception de manière à limiter son impact visuel, en éloignant les bâtiments des résidences et en réduisant leur hauteur. La conservation d'arbres et la plantation d'arbustes sur le terrain du poste contribueront à maintenir ou à renforcer les écrans visuels entre les composants du poste et les résidences à proximité, ou en créeront de nouveaux. Compte tenu de l'application de ces mesures, l'impact du nouveau poste sur le paysage sera d'importance mineure, sauf pour les résidents d'une dizaine d'habitations qui verront leur champ visuel modifié par la présence des nouvelles infrastructures et pour qui l'impact sera d'importance moyenne.

##### BILAN LIÉ À L'ENJEU DU MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE VIE ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Lors des consultations, des préoccupations ont été exprimées concernant divers effets sur la santé et la qualité de vie découlant de l'exploitation du poste de Côte-Saint-Luc. Entre autres, concernant les champs électriques et magnétiques et leurs effets potentiels sur la santé, la valeur des champs qui seront produits par le poste projeté respecte les valeurs limites établies par les autorités compétentes ; ils n'auront par conséquent aucun impact sur la santé publique.

En outre, l'impact résiduel de l'exploitation du poste sur l'ambiance sonore est nul puisque le bruit produit par la nouvelle infrastructure sera peu audible, étant inférieur au climat sonore ambiant perçu présentement dans le secteur de l'actuel poste de Hampstead. Les émissions sonores du poste projeté seront conformes aux exigences municipales et provinciales et aux exigences normatives d'Hydro-Québec en matière de bruit. L'éclairage permanent du poste durant la nuit sera réduit au strict minimum requis pour assurer la protection des lieux et la sécurité des résidents du voisinage.

### 5.3 POSTE ROCKFIELD

La propriété d'Hydro-Québec où se trouve le poste Rockfield à 120 kV actuel et un terrain industriel attenant à l'ouest ont été choisis pour accueillir le futur poste à 315-25 kV. Le site se trouve dans un secteur industriel de l'arrondissement de Lachine qui est en cours de redéveloppement urbain. Il est bordé au sud par le boulevard Saint-Joseph, à l'ouest et au nord par le terrain d'une entreprise de fabrication d'équipements de salle de bain et à l'est par la ruelle qui jouxte le poste Rockfield actuel. Un nouvel ensemble résidentiel en voie d'être terminé se trouve à proximité et d'autres s'ajouteront

à court et moyen terme dans le cadre du projet de développement de l'écoquartier Lachine-Est. À cet effet, Hydro-Québec a d'ailleurs optimisé le projet en proposant une implantation qui s'inscrit dans l'esprit des principes d'aménagement de cet écoquartier.

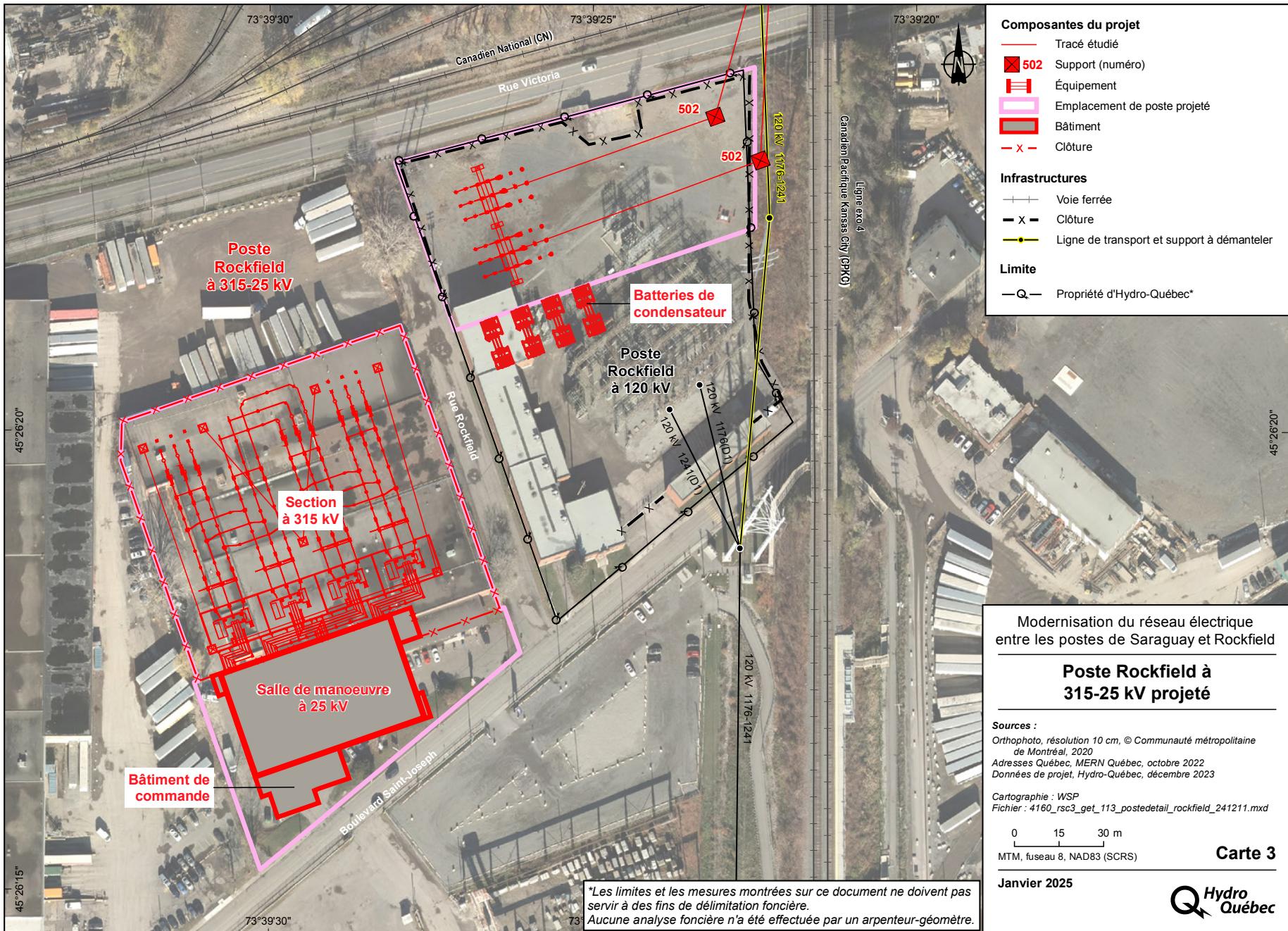
Le nouveau poste Rockfield comprendra une partie extérieure occupant un peu plus de la moitié de la superficie du nouveau terrain, où seront installés l'appareillage à haute tension et les transformateurs. Le poste projeté prévoit aussi un bâtiment sur le nouveau terrain. S'y trouveront les équipements à moyenne tension (25 kV), dans un volume comportant deux étages, et les équipements de commande du poste, dans un volume d'un seul étage. La façade du bâtiment du poste Rockfield donnera sur le boulevard Saint-Joseph (voir la figure 5).

Sur une partie du lot actuel seront implantés les équipements à haute tension reliant la ligne à la cour à 315 kV – une liaison aérosouterraine – de même que des batteries de condensateurs à 25 kV. Des câbles souterrains relieront la liaison aérosouterraine aux équipements extérieurs à 315 kV, sur le nouveau terrain.

La carte 3 illustre le plan d'implantation du poste Rockfield lors de sa mise en service.

Figure 5 – Esquisse du poste Rockfield à 315-25 kV





L'implantation du poste entraînera toutefois des impacts inévitables sur les CVE retenues pour l'analyse des impacts. Afin de réduire le plus possible ces impacts et d'assurer une intégration optimale du poste, Hydro-Québec appliquera diverses mesures d'atténuation particulières en plus des mesures qui sont couramment mises en œuvre dans les projets de postes. À la fin des travaux, l'entreprise remettra en état les milieux qui auront été perturbés afin de corriger les impacts inhérents à la construction et de rétablir les conditions antérieures aux travaux. Elle favorisera d'ailleurs la réalisation d'aménagements paysagers dans certaines sections de l'aire du poste en y ajoutant notamment des îlots d'arbustes.

L'importance des impacts résiduels sur les CVE des milieux naturel et humain sera le plus souvent mineure. Dans certains cas, des impacts nuls (ambiance sonore et champs électriques et magnétiques) et même positifs (utilisation du territoire – milieu naturel et paysage, en période d'exploitation) sont attendus. La réalisation du projet n'entraînera aucun impact majeur sur les CVE. Les principaux impacts résiduels du poste sur les milieux naturels et humain sont résumés aux sections qui suivent.

### 5.3.1

#### Milieu naturel

##### VÉGÉTATION TERRESTRE

La construction du poste Rockfield aura peu d'impact sur le milieu naturel. La végétation arborescente est peu présente autour du poste existant et du poste projeté et seuls quelques arbres et arbustes devant le bâtiment à démolir à l'ouest du poste actuel seront touchés par les travaux. L'environnement du poste étant surtout industriel, la petite faune est sans doute peu présente, sauf dans une arbustaire à sumac vinaigrer située à l'est du poste actuel qui sera touchée par les travaux dans l'emprise de la ligne projetée.

##### ESPÈCES ANIMALES À STATUT PARTICULIER

La principale source d'impact de la construction du poste sur le milieu naturel est la mise en place de l'aire de travail, qui implique le retrait de la végétation sur toute la superficie utilisée. Hydro-Québec mettra en place un programme de capture et de déplacement des couleuvres compte tenu de la présence confirmée de la couleuvre brune (menacée au Québec) sur la propriété d'Hydro-Québec. Après les travaux, la partie de l'aire de travail située à l'extérieur de l'enceinte clôturée du nouveau poste sera remise en état et végétalisée avec des espèces qui favoriseront la biodiversité.

##### BILAN LIÉ À L'ENJEU DE LA MISE EN VALEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Somme toute, la perte d'habitat découlant de la construction du futur poste Rockfield sera compensée par la réalisation d'aménagements visant à mettre en valeur la biodiversité, soit l'ajout d'une strate arbustive dans l'emprise de la ligne projetée

adjacente au poste actuel et un nouvel aménagement paysager devant le poste projeté. Ces aménagements contribueront au maintien de la diversité faunique et floristique et créeront un habitat favorable à la couleuvre brune dans le secteur du poste.

### 5.3.2

#### Milieu humain

##### UTILISATION DU TERRITOIRE

Bien que des immeubles résidentiels multilogements récents soient situés dans la partie nord-ouest du secteur d'implantation du poste Rockfield, les fonctions industrielles et commerciales dominent l'espace actuellement. La propriété d'Hydro-Québec où s'élève l'actuel poste Rockfield n'étant pas suffisamment vaste pour accueillir le futur poste, l'acquisition du terrain et du bâtiment industriel situés à l'ouest du poste actuel sera nécessaire, ce qui impliquera une relocalisation des activités des entreprises locataires. Hydro-Québec s'entendra avec les locataires du bâtiment pour qu'ils se relocalisent, puis procédera à la démolition.

##### SANTÉ ET SÉCURITÉ

Dans l'ensemble, les plus importantes perturbations causées par la construction du poste Rockfield (soit les travaux d'excavation et de terrassement, la construction du poste à proprement parler, le transport et la circulation) pourront entraîner des modifications du climat sonore et de la qualité de l'air ainsi que des entraves à la circulation dans le voisinage du site. Ces perturbations seront toutefois de durée moyenne puisque les travaux entraînant le plus d'impacts dureront un peu plus de trois ans (du printemps 2031 à l'été 2034) et qu'ils seront encadrées par des mesures d'atténuation courantes et particulières appropriées.

##### BILAN LIÉ À L'ENJEU DU MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE VIE ET DE LA CONCILIATION DES USAGES

Comme pour le poste de Côte-Saint-Luc, des préoccupations ont été exprimées concernant divers effets sur la santé et la qualité de vie au cours de l'exploitation du poste Rockfield. Il appert que l'effet de l'exploitation des deux postes sera similaire tant sur le plan de l'exposition aux champs électromagnétiques qu'au point de vue des nuisances onores et de la pollution lumineuse.

Sur le plan visuel et de la conciliation avec les projets de développement, notamment le projet d'écoquartier Lachine-Est, l'Arrondissement de Lachine a souligné l'importance des caractéristiques visuelles et esthétiques du poste. De fait, le poste Rockfield s'intégrera bien dans son milieu et contribuera à revitaliser le secteur. Sa conception et les améliorations qu'il apportera à l'encadrement visuel d'un tronçon stratégique du boulevard Saint-Joseph, à proximité de la gare du Canal et d'un viaduc de pierre valorisé, seront positives pour l'arrondissement de Lachine.

# 6

## EFFETS CUMULATIFS

Hydro-Québec a évalué les effets cumulatifs de la modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Rockfield sur trois composantes valorisées de l'environnement (CVE) associées aux enjeux du projet sur un horizon de 10 ans après la mise en service (2044). Les trois CVE sont les espaces verts, l'utilisation du territoire et le paysage.

Les conclusions de cette analyse permettent de prévoir que les effets cumulatifs sur les espaces verts (naturels et aménagés) et sur l'utilisation du territoire (réseaux de mobilité durable : transports actifs et collectifs et modes de mobilité partagés) seront positifs à plus ou moins long terme. En effet, le projet d'Hydro-Québec s'ajoute à plusieurs autres projets qui ont pour objectif commun de favoriser la biodiversité, la connectivité, la mobilité durable ainsi que l'utilisation des espaces linéaires à des fins récréatives. Les aménagements proposés par Hydro-Québec dans l'emprise de la ligne projetée auront

un impact positif sur le maintien des espaces verts et, par le fait même, sur la biodiversité en milieu urbain. De plus, ils contribueront à la mobilité active et collective ainsi qu'à l'utilisation des espaces linéaires à des fins récréatives.

Quant aux effets cumulatifs sur le paysage, ils sont considérés d'importance mineure. Les différents projets de développement répertoriés contribueront, d'une part, à remodeler ponctuellement le paysage de la zone d'étude et, d'autre part, feront en sorte d'ajouter des observateurs. Dans ce contexte, la perception visuelle de la future ligne à 315 kV de Saraguay-Rockfield et de ses postes par les observateurs dépendra de la configuration finale de ces projets et des relations visuelles qui en découleront. Aucune mesure d'atténuation supplémentaire n'est prévue en lien avec ces effets cumulatifs d'importance mineure.

# 7

# SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL

## 7.1

### PROGRAMME DE SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

Pendant les travaux, un programme de surveillance environnementale sera mis en place afin d'assurer l'application rigoureuse des mesures d'atténuation et des engagements d'Hydro-Québec pendant toute la durée de la construction. Hydro-Québec exerce une surveillance environnementale à toutes les étapes de ses projets de construction d'ouvrages ou d'installation d'équipements. Elle veille à ce que les renseignements relatifs à ses engagements et aux mesures particulières de protection de l'environnement soient rassemblés dans un guide de surveillance.

Avant le début des travaux, Hydro-Québec met en œuvre un programme d'information visant à renseigner les résidents et les gestionnaires des bâtiments riverains, les organismes, les municipalités ainsi que les gestionnaires du territoire afin de favoriser les échanges d'information, pendant la construction, sur le déroulement des travaux et sur les impacts possibles du projet. Avant le début des interventions sur le terrain, l'entreprise informe chaque propriétaire directement touché du calendrier des travaux.

## 7.2

### PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Afin de mesurer l'impact réel de ses activités et d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation (et à les rectifier, au besoin), Hydro-Québec met en œuvre un programme de suivi environnemental. Dans le cadre du projet de

modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Rockfield, l'entreprise effectuera le suivi environnemental de la remise en état du couvert végétal dans les aires ayant fait l'objet d'une végétalisation le long de la ligne à 315 kV et au poste de Côte-Saint-Luc. Ceci inclut le suivi de la végétalisation des milieux humides le long de la ligne et, s'il y a lieu, celui de la végétalisation dans les bandes riveraines d'un cours d'eau dans l'aire de travail d'un pylône si la variante nord est retenue. Ces activités de suivi seront réalisées jusqu'à 10 ans après la réalisation des travaux. Au besoin, des mesures correctrices seront appliquées par Hydro-Québec en cas d'échec du rétablissement d'un couvert végétal dominé par des espèces indigènes ou typique d'un milieu humide.

Un suivi des aires ayant fait l'objet d'une végétalisation visant à empêcher l'établissement d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVÉE) sera également réalisé le long de la ligne et au poste de Côte-Saint-Luc pour évaluer si le taux de survie de la végétation ou du couvert est de 80 % l'année suivant les travaux. Au besoin, des mesures correctrices seront appliquées par Hydro-Québec en cas d'échec du rétablissement d'un couvert végétal. Ce suivi pourrait s'étendre sur environ cinq ans.

Ajoutons que la présence de couleuvres brunes, une espèce menacée au Québec, a été confirmée à divers endroits le long du tracé de la ligne et aux sites des postes de Côte-Saint-Luc et Rockfield projetés. Dans le cas où des hibernacles pour les couleuvres devraient être détruits et reconstruits aux endroits où l'espèce a été observée, Hydro-Québec proposera un suivi après la première, troisième et cinquième années suivant la construction.

# 8

# PLAN PRÉLIMINAIRE DE MESURES D'URGENCE

Les plans de mesures d'urgence qui sont mis en place par Hydro-Québec durant les périodes de construction et d'exploitation de ses ouvrages sont des plans multirisques basés sur l'analyse de risques des événements probables pouvant survenir sur un chantier ou pendant l'exploitation d'un ouvrage, qu'il s'agisse d'une ligne ou d'un poste.

## **8.1** **PHASE DE CONSTRUCTION**

Pendant la construction, Hydro-Québec met en œuvre un plan de prévention en santé et sécurité du travail ainsi qu'un plan des mesures d'urgence en environnement (appelé ci-après « Plan d'intervention en cas d'urgence »). Dans le cas de la construction d'une ligne de transport ou d'un poste de transformation, le déversement accidentel de contaminants est l'un des risques associés à ce type de chantier.

Le *Plan d'intervention en cas d'urgence* définit, entre autres, les plans d'intervention, les rôles et les responsabilités des intervenants ainsi que le matériel d'intervention nécessaire à la gestion des déversements accidentels de contaminants. Un schéma de communication indiquant les coordonnées de tous les intervenants (internes et externes) est affiché dans les installations de chantier d'Hydro-Québec et dans celles de l'entrepreneur chargé des travaux.

Le *Plan d'intervention en cas d'urgence*, affiché aux mêmes endroits que le schéma de communication susmentionné, explique la marche à suivre en cas d'accident, d'incendie, de fuite de gaz ou d'autre incident et précise les coordonnées des principaux services d'urgence. Un constat de déversement accidentel de contaminants doit être rempli après tout événement. Ce plan d'urgence est en vigueur tant que durent les activités de chantier.

## **8.2** **PHASE D'EXPLOITATION**

En phase d'exploitation, Hydro-Québec met en œuvre son *Plan d'urgence*, qui couvre toutes les situations d'urgence pouvant survenir durant l'exploitation de ses équipements. Ce plan concerne l'ensemble des risques associés à l'exploitation d'une ligne ou d'un poste et contient des procédures à suivre en cas de déversement accidentel de contaminants, qui s'appliquent plus précisément à un poste.

Des plans d'urgence existent déjà pour les postes de Hampstead et Rockfield ainsi que pour le réseau de lignes de transport. Ils seront mis à jour après la construction de la ligne projetée et des postes de Côte-Saint-Luc à 315-25 kV et Rockfield à 315-25 kV pour tenir compte des nouveaux équipements mis en place dans le cadre du présent projet.

# 9

# DÉVELOPPEMENT DURABLE, ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ÉMISSIONS DE GES

## 9.1

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Rockfield a été évalué au regard des 16 principes de la *Loi sur le développement durable*. Pour ce projet, les trois objectifs principaux du développement durable qui doivent s'appliquer sont : le maintien de l'intégrité de l'environnement, l'amélioration de l'équité sociale et l'amélioration de l'efficacité économique.

- En ce qui a trait au maintien de la qualité de l'environnement, le principal impact d'un projet de poste ou de ligne de transport dans un milieu urbain est lié à la modification du paysage occasionnée par la présence de la ligne ou du poste. Afin d'atténuer le plus possible les répercussions du projet sur le paysage, Hydro-Québec propose d'utiliser un nouveau type de pylône à 315 kV de même que des pylônes tubulaires dans certaines sections de la ligne projetée. Ce faisant, les pylônes occuperont moins d'espace au sol que les pylônes habituellement utilisés pour une ligne à 315 kV et ils ne nécessiteront pas de déboisement au-delà de la largeur actuelle de l'emprise. Quant à l'intégrité de la faune et de la flore locale, elle n'est pas menacée par le projet.
- En matière d'équité sociale, Hydro-Québec a mis en œuvre un programme de participation du public visant à informer les publics touchés par le projet et à connaître les préoccupations du milieu en vue d'optimiser le projet et d'en réduire les impacts.
- Le projet répond au principe de l'efficacité économique pour les générations futures puisqu'il a été étudié dans une vision globale du développement du réseau d'Hydro-Québec, qui se veut optimale, tant sur le plan économique que sur celui de la gestion du territoire. Il contribuera aux bénéfices collectifs puisque les revenus supplémentaires obtenus grâce à ces nouveaux équipements s'ajouteront aux bénéfices d'Hydro-Québec, lesquels sont en grande partie remis au gouvernement du Québec sous forme d'un dividende.

## 9.2

### ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Une étude a été réalisée pour évaluer la résilience climatique des composantes du projet de modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Rockfield. Cette analyse a permis de brosser un portrait des impacts potentiels des changements climatiques sur la ligne et les postes de Côte-Saint-Luc et Rockfield projetés, pour toute leur durée de vie (estimée à 50 ans pour les postes et à 80 ans pour la ligne).

L'analyse des risques liés au climat, réalisée conformément aux exigences concernant l'adaptation aux changements climatiques décrites dans *Les changements climatiques et l'évaluation environnementale – Guide à l'intention de l'initiateur de projet*, a permis de retenir les risques prioritaires suivants :

- Pour la ligne :
  - la complexification et l'augmentation des perturbations des activités d'exploitation et de maintenance lors de pannes prolongées occasionnées par des événements météorologiques extrêmes ;
  - les coups de chaleur et le stress thermique chez les travailleurs (vagues de chaleur).
- Pour les postes :
  - les températures excédant la capacité des systèmes de climatisation des bâtiments (températures extrêmes) ;
  - les dommages à l'enveloppe extérieure du bâtiment lors de grands vents et les dangers liés aux débris qui pourraient être arrachés de cette enveloppe (vents extrêmes).

La mise en place des mesures d'adaptation permettra d'atteindre un niveau de risque résiduel considéré comme acceptable.

### **9.3**

### **ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)**

La quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) a été effectuée pour la construction de la ligne à 315 kV et des postes de Côte-Saint-Luc et Rockfield à 315-25 kV. Les émissions de GES associées à des pertes fugitives d'hexafluorure de soufre ( $SF_6$ ) émanant de certains équipements électriques des postes durant leur exploitation ont également été calculées.

La combustion des volumes de combustible fossiles associés à la construction du projet émettra environ 31 913 t éq.  $CO_2$  dans l'atmosphère pour la ligne et 5 153 t éq.  $CO_2$  au total pour les postes. Durant l'exploitation des postes, il a été estimé que les émissions fugitives annuelles de  $SF_6$  émanant des disjoncteurs seraient d'environ 137 t éq.  $CO_2$  pour le poste de Côte-Saint-Luc et de 51 t éq.  $CO_2$  pour le poste Rockfield.

Cette quantification tient compte des mesures d'Hydro-Québec visant la réduction des émissions de GES. Ces mesures sont liées au choix de l'emplacement de la ligne et des postes qui limite le déboisement nécessaire et à l'inclusion d'une clause au contrat des entrepreneurs visant à assurer le bon fonctionnement des véhicules durant la construction. En phase d'exploitation, ces mesures comprennent un programme de maintenance et d'entretien spécifique aux appareils contenant du  $SF_6$ , et des appels d'offres qui imposent aux fournisseurs un taux de fuite le plus exigeant de l'industrie et une formation spécifique sur la gestion des  $SF_6$ .

# 10 BILAN

Dans le cadre du projet de modernisation du réseau électrique entre les postes de Saraguay et Rockfield, trois enjeux ont été cernés, soit le maintien de la qualité de vie (y compris le maintien de la qualité des paysages) et de la santé publique, la mise en valeur de la biodiversité ainsi que la conciliation des usages sur le territoire et des projets de développement. Hydro-Québec s'est assurée de concevoir son projet en y répondant dans la mesure du possible et en cherchant même à améliorer la situation actuelle, en concertation avec les instances municipales concernées, notamment au sujet des divers projets de développement touchant l'emprise de la ligne projetée.

Bien que certaines différences quantitatives soient soulignées dans la comparaison des impacts des variantes sud et nord sur les composantes du milieu naturel, l'analyse ne permet pas de dégager un avantage significatif d'une variante par rapport à l'autre quant aux impacts du projet en fonction de l'état actuel des milieux naturels. Par conséquent, les impacts sur le milieu humain deviennent un facteur décisionnel prépondérant. De ce point de vue, la variante nord s'inscrit en parfaite cohérence avec les affectations du territoire prévues au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de l'agglomération de Montréal

pour ce secteur. De plus, le retrait éventuel de la ligne à 120 kV et des pylônes actuels dans ce secteur de Côte-Saint-Luc permettrait de diminuer les contraintes d'usage auxquelles doivent se conformer les propriétaires des terrains sur lesquels passe l'emprise actuelle. Pour cette raison, la variante nord est considérée, de manière générale, préférable à la variante sud pour le milieu humain.

Par conséquent, la variante nord est considérée comme étant la variante de moindre impact et celle privilégiée par Hydro-Québec. Lorsque qu'une entente sera conclue avec le CPKC relativement aux droits fonciers nécessaires à la construction et à l'exploitation de la ligne de transport d'électricité, Hydro-Québec pourra annoncer qu'il s'agit de la solution retenue. Dans le cas où il ne serait pas possible d'en venir à une entente avec le CPKC, Hydro-Québec devra envisager de réaliser la variante sud.

Globalement, le projet de modernisation du réseau entraînera des impacts résiduels d'importance mineure ainsi que quelques impacts résiduels d'importance moyenne ; il aura, pour certaines CVE, des impacts positifs.



Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant  
100 % de fibres recyclées postconsommation.

